

RAPPORT GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026



Rapport Général du Budget primitif 2026

SOMMAIRE

Propos liminaires.....	4
Partie 1 : Décentralisation et finances locales : les paradoxes du projet de loi de finances pour 2026.....	5
1.1- Les mesures du PLF 2026 qui impacteront les collectivités locales	6
A. La reconduite du dispositif DILICO avec plusieurs ajustements majeurs	6
B. L'écrêtement de la dynamique de la TVA sera poursuivi de manière plus importante	8
C. Une nouvelle minoration des concours financiers	10
D. La baisse des subventions aux collectivités.....	11
1.2- Transformations des ressources régionales et nouvel acte de décentralisation	12
Partie 2 : Présentation générale du Budget Primitif 2026 : l'efficience comme réponse à la contrainte ...	13
2.1- Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2026	16
A. Les Autorisations d'Engagement (AE)	16
B. Les Autorisations de Programme (AP).....	18
2.2- Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2026.....	19
A. Les dépenses de fonctionnement.....	19
B. Les dépenses d'investissement	24
2.3- Les recettes du Budget primitif 2026	25
A. Les recettes de fonctionnement	26
B. Les recettes d'investissement	34
2.4- Les conditions de l'équilibre budgétaire	37
A. Les opérations d'ordre	37
B. Épargne et emprunt.....	38
Partie 3 – Le Budget Primitif 2026, un Budget engagé	39
3.1- Défi n°1 - Agir en faveur de l'emploi et des entreprises	39
A. Emploi Compétences.....	40
B. Innovations / transitions	41
C. Attractivité – Rayonnement.....	43
3.2- Défi n°2 - Donner les meilleures chances de réussite et d'épanouissement à la jeunesse ligérienne.....	44
A. Assurer un fonctionnement performant des lycées.....	44
B. Accompagner la réussite éducative des jeunes	45
C. Ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation	45
D. Offrir l'excellence de la culture, du sport et du patrimoine au plus près des Ligériens	46
3.3- Défi n°3 - Défi Écologie et Mobilités	47

A.	Les mobilités au cœur de l'action régionale.....	47
B.	La transition écologique, un enjeu qui irrigue toutes les politiques régionales	49
3.4- Défi n° 4 - Agir au plus près des Ligériens, pour accompagner nos territoires dans les grands défis de demain	51	
A.	S'assurer d'un développement équitable des territoires.....	51
B.	Permettre aux territoires et aux acteurs de la Région de bénéficier des fonds européens	53

Propos liminaires

L'exercice 2026 s'ouvre dans un contexte budgétaire encore plus contraint que l'an passé. Après avoir engagé un plan d'économies ambitieux en 2025, la Région doit poursuivre et amplifier ses efforts en allant chercher de nouvelles marges pour préserver ses équilibres financiers. Toutefois, cette contrainte financière ne doit pas détourner la majorité régionale de ses priorités. Elle l'oblige, au contraire, à faire preuve de responsabilité et à innover.

Dans ce contexte exigeant, le Budget primitif ne se limite pas à un simple exercice technique ou comptable. Il incarne un choix politique fort, porteur de la vision de la majorité régionale et des priorités fixées pour l'avenir des Ligériens.

Premièrement, la sobriété budgétaire. Fidèle à ses engagements, la Région poursuit la réduction des dépenses de fonctionnement et la baisse des subventions, tout en réaffirmant son refus de recourir au levier fiscal. Alors que d'autres collectivités choisissent d'augmenter le tarif des cartes grises ou de lever le versement mobilités, elle fait le choix de protéger le pouvoir d'achat des Ligériens et de soutenir la compétitivité des entreprises. Cette trajectoire exigeante s'accompagne d'efforts internes pour une administration encore plus sobre et performante.

Deuxièmement, l'efficience des politiques publiques. L'objectif est clair : mieux orienter chaque euro investi pour maximiser l'impact des politiques régionales. Cela implique de réinterroger les dispositifs régionaux, d'innover et de mesurer les résultats. Le succès du dispositif « 1 emploi = 1 formation », avec un taux d'insertion de 73 %, illustre cette approche : conjuguer efficacité économique, pertinence sociale et maîtrise des coûts. Cette logique doit désormais irriguer toutes les politiques publiques régionales.

Enfin, la réaffirmation de nos marqueurs politiques. La jeunesse, le soutien au monde économique, l'anticipation des mutations technologiques et écologiques et le déploiement des mobilités sur le territoire ligérien sont des priorités structurantes qui guident l'action publique régionale. La Région continuera d'offrir aux jeunes les meilleures conditions de réussite. Elle accompagnera les entreprises dans leurs transitions et préparera le territoire ligérien aux défis de demain. Elle le fera sans céder à la facilité, sans augmenter les impôts, mais en mobilisant l'innovation et la responsabilité.

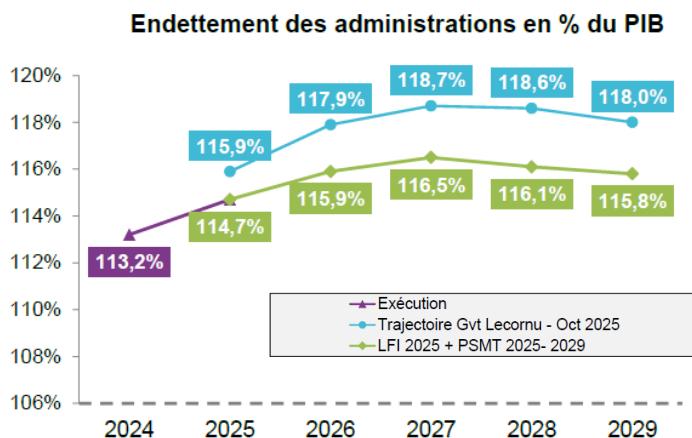
Ce Budget 2026 est donc un budget de conviction et d'action, qui démontre qu'il est possible de conjuguer rigueur financière, ambition pour la jeunesse et soutien à l'économie, tout en préservant l'équité territoriale et en accélérant la transition écologique. Plus que jamais, la Région des Pays de la Loire affirme son rôle de partenaire engagé, tourné vers l'avenir.

Partie 1 : Décentralisation et finances locales : les paradoxes du projet de loi de finances pour 2026

Pour la deuxième année consécutive, le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ont été déposés devant l'Assemblée nationale avec retard, le 14 octobre, au lieu du calendrier habituel qui prévoit une présentation avant le premier mardi d'octobre. Les élus nationaux disposent désormais de soixante-dix jours pour examiner ces textes, soit jusqu'au 23 décembre pour une promulgation avant le 31 décembre 2025. Un calendrier ambitieux alors même que l'engagement du Premier ministre de ne pas recourir à l'article 49-3 de la Constitution ouvre la voie à des débats approfondis, qui risquent de s'étirer au vu du grand nombre d'amendements soumis et des désaccords nombreux entre parlementaires.

Rien ne garantit donc que ces projets de loi puissent être votés dans les délais constitutionnels. Et si l'on peut s'attendre à ce que le texte finalement adopté soit assez largement modifié sur de nombreux points, il est à ce jour impossible de connaître l'ampleur des ajustements qui concerneront les collectivités locales.

La trajectoire de redressement envisagée dans le PLF 2026 est cohérente avec le Plan budgétaire et structurel à moyen terme¹ de la France pour 2025-2029, transmis au Parlement le 23 octobre avant envoi formel à la Commission européenne le 31 octobre 2025. Elle vise ainsi à ramener le déficit à 4,7% en 2026 et sous la barre des 3 % du PIB en 2029. En revanche, elle présente une évolution plus dégradée du taux d'endettement qui pourrait atteindre près de 118% du PIB en 2026 (contre 115,6% à la fin du second semestre 2025²) et continuer d'augmenter les années suivantes.



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation, LFI 2025, PLF 2026 et PSMT 2025-2029

La confiance du Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP)³ quant au respect de la trajectoire proposée apparaît très limitée. Les hypothèses de croissance et d'inflation en 2025 (+0,7% et +1,1%) lui apparaissent réalistes. L'INSEE confirme d'ailleurs une accélération de la croissance du PIB au troisième trimestre 2025 (+0,5 % après +0,3 %)⁴. En revanche, le scénario retenu pour 2026 (+1% de croissance et +1,3 % d'inflation) lui semble optimiste dans la mesure où il repose à la fois sur une consolidation budgétaire ambitieuse (31 Md€) et sur une reprise de la demande privée que le Haut conseil juge très incertaine.

¹ Ce Plan, qui remplace le programme de stabilité (PSTAB) et le programme national de réforme (PNR), présente une trajectoire budgétaire qui respecte les exigences des nouvelles règles budgétaires européennes ainsi que des réformes et investissements sur la durée.

² Données INSEE - Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (APU) - deuxième trimestre 2025 – 25 septembre 2025 : après avoir grimpé de +40,2 milliards d'euros au premier trimestre, la dette publique de la France s'est de nouveau creusée de +70,9 milliards d'euros au second trimestre, s'élevant à fin juin à 3 416 Md€, soit 115,6 % du PIB, contre 113,2 % fin 2024

³ Avis no HCFP-2025-5 du 9 octobre 2025 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026

⁴ INSEE - Comptes nationaux trimestriels - première estimation - troisième trimestre 2025 – paru le 30/10/2025

Ce dernier estime que l'effort de 31 Md€ (baisse de 17 Md€ en dépenses et hausse de 14 Md€ en recettes supplémentaires) s'appuie sur la concrétisation de mesures dont l'impact demeure fragile.

Parmi ces mesures, une part importante concerne le budget de la Sécurité sociale. Cependant, la sphère des administrations locales n'est pas en reste. Le PLF 2026 ne relâche pas la contrainte sur les collectivités qui devraient être sollicitées pour participer à hauteur de 4,6 Md€ selon le Gouvernement. C'est un peu moins que les 5,3 Md€ avancés en juillet par le gouvernement Bayrou. Mais l'Etat n'intègre toujours pas dans son calcul la hausse des cotisations employeurs en faveur de la CNRACL votée en 2025 (1,2 Md€) portant ainsi la contribution attendue des collectivités à minima à 5,8 Md€.

Les collectivités contribueraient ainsi à hauteur de 34% de l'effort attendu en dépenses alors même qu'elles ne représentent que 19% de dépenses publiques (2,4 % pour les Régions). Un effort jugé, par l'Etat, compatible avec la situation financière des collectivités qui devraient s'améliorer sur 2025 pour toutes les catégories selon l'analyse de la Cour des Comptes⁵. Mais l'effort est disproportionné selon les associations d'élus, et impactera directement l'investissement local.

Et les chiffres parlent d'eux-mêmes : les dépenses d'investissement des Régions « *sont en fort recul* » de - 14,8 % sur les 9 premiers mois de 2025 selon la Cour des comptes, pour qui cette baisse est « *à relier à la dégradation de leur situation financière au cours des deux dernières années, à laquelle vient s'ajouter la contribution au redressement des finances publiques* ».

La Région des Pays de la Loire réaffirme son engagement en faveur d'une gestion responsable des finances publiques, dans un esprit de responsabilité collective. Elle défend cependant un équilibre : l'effort demandé aux collectivités doit rester mesuré et proportionné, afin de préserver leur autonomie financière. La Région veillera à ce que ce principe puisse être respecté dans le cadre des négociations avec l'État, notamment avec la démarche lancée récemment par le Premier ministre Sébastien Lecornu autour d'un « *nouvel acte de décentralisation* ».

1.1- Les mesures du PLF 2026 qui impacteront les collectivités locales

Après une contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le PLF 2026 augmente la contribution des collectivités et resserre de manière importante leurs marges financières en fonctionnement au travers de :

- la reconduite du dispositif DILICO auquel des ajustements majeurs ont été apportés (A),
- la poursuite de l'écrêtement du dynamisme des recettes de TVA, qui représentent pourtant plus de 54 % des ressources en fonctionnement des Régions (B),
- une nouvelle baisse des « variables d'ajustement » et du FCTVA (C).

A ces trois principales mesures affectant directement le panier de ressources des collectivités, s'ajoutent une diminution des subventions qui leur sont versées au titre des différentes politiques dont la formation professionnelle ou bien encore l'environnement (D).

La mise en œuvre de ces mesures devrait représenter, pour la Région des Pays de la Loire, un nouvel effort de 27,5 M€ par rapport à l'exercice 2025.

A. La reconduite du dispositif DILICO avec plusieurs ajustements majeurs

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) a été introduit dans le cadre de la Loi de Finances 2025 et devrait être reconduit en 2026 dans une version encore plus contraignante pour les collectivités.

Des ajustements ont ainsi été introduits en cohérence avec les recommandations de la Cour des comptes⁵ qui avait formulé de nombreuses critiques autour de l'efficacité dans la durée du dispositif, de ses fragilités juridiques et du manque de prévisibilité préjudiciable pour les collectivités (cf encadré ci-dessous).

⁵ Rapport de la Cour des comptes – Fascicule 2 – situation des finances locales- du 27 juin 2025

Dans son rapport publié en juin 2025, les magistrats de la Cour des Comptes portent un avis très critique sur les modalités de mise en œuvre du DILICO 2025 qui s'est traduit par le prélèvement de 1 Md€ de recettes auprès de 2 127 collectivités. Ils pointent :

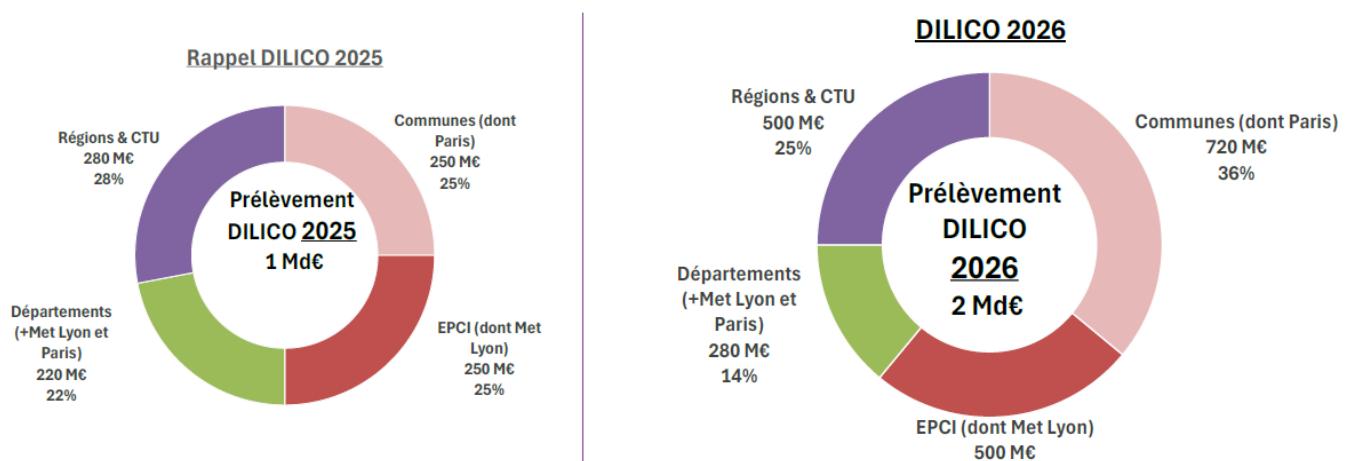
- Un dispositif « sans prise en compte de la situation financière des collectivités »** qui pèse davantage sur les Régions que sur les communes malgré une meilleure santé financière de ces dernières ;
- Un mécanisme de ponction qui « suit un calendrier mécanique indépendant de la conjoncture économique »** ;
- Une absence de visibilité pour les collectivités** ; la rédaction de l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025 conditionne les reversements à la reconduite d'année en année du dispositif ;
- Une inefficience structurelle du dispositif**
 - > avec un effet modérateur sur les charges de fonctionnement des collectivités, inopérant sur la durée si toutefois le dispositif devait être reconduit sur le même montant (les prélèvements devenant, après trois ans, équivalents aux restitutions) nécessitant d'augmenter chaque année le montant des prélèvements ce qui apparaît intenable pour les collectivités,
 - > et sans effet à attendre sur le solde budgétaire de l'Etat en 2025 car inscrits sur un compte de tiers au passif du bilan de l'Etat.
- la fragilité juridique des prélèvements opérés sur les recettes fiscales des Départements et des Régions**, qui ne sont pas perçues par voie de rôle par l'Etat pour leur compte, mais perçues au titre du droit à compensation prévu par l'article 72-2 de la Constitution et lié aux transferts de compétences aux collectivités.

Dans sa version 2026, le dispositif DILICO reste le dispositif majeur de l'Etat pour associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Fort des données financières observées sur les 9 premiers mois de 2025⁵ qui montrent une forte décélération des dépenses des collectivités, l'Etat poursuit son objectif de limiter l'évolution de leurs dépenses, à travers des contraintes fortes exercées sur leurs recettes.

Le PLF 2026 prévoit ainsi le doublement du volume des prélèvements (2 Md€ au lieu de 1 Md€).

Le bloc communal, qui avait été plus épargné en 2025, participerait davantage dans la version 2026 du DILICO (1,22 Md€) à la faveur d'un élargissement de l'assiette, tandis que les Départements verraien leur part augmenter plus modérément.

Cet élargissement de l'assiette fait mécaniquement baisser le poids des Régions dans le dispositif (de 28% en 2025 à 25% en 2026). Pour autant, le montant de leur prélèvement augmente de manière importante en passant de 280 M€ à 500 M€.



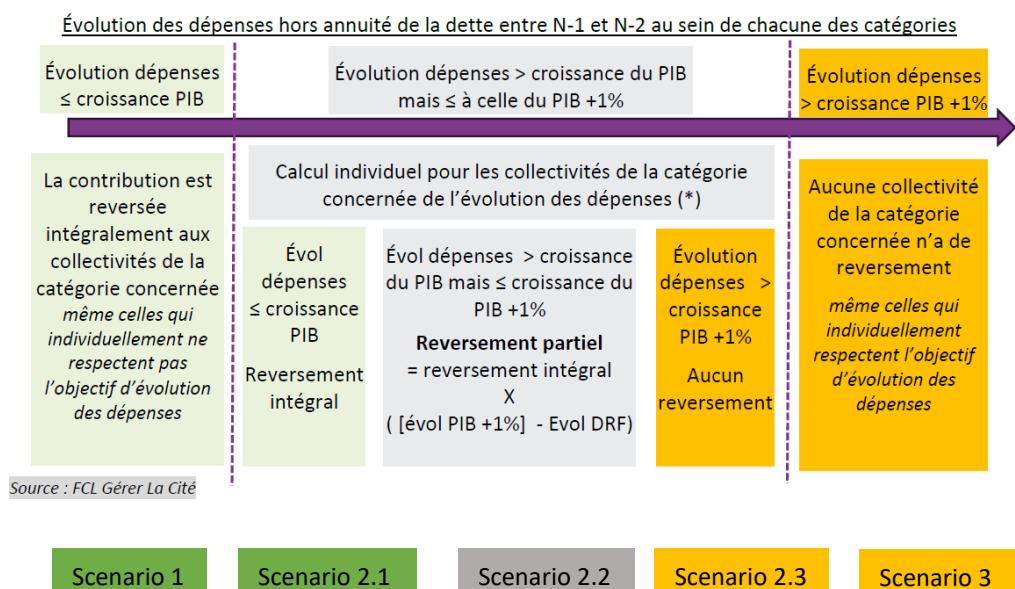
Infographie FCL Gérer la Cité – octobre 2025

Les modalités de contributions pour les Régions restent les mêmes, à savoir ; sont contributrices les Régions qui contribuent par ailleurs au Fonds de Solidarité Régional (FSR) c'est-à-dire les Régions métropolitaines uniquement.

La répartition est prévue au prorata de la population en tenant compte d'un plafonnement à hauteur de 2% des recettes de fonctionnement du dernier compte de gestion, soit 29,1 M€ pour la Région des Pays de la Loire (au lieu de 16,6 M€ en 2025).

Au-delà de la forte augmentation du prélèvement, trois nouveautés importantes sont introduites par le PLF 2026.

- 1- Le prélèvement effectué sur l'enveloppe DILICO en vue d'abonder les fonds de péréquation (le FSR pour les Régions) est porté à 20% (10 % dans le DILICO 2025) ; les versements seront donc limités à 80% des sommes prélevées,
- 2- Les versements seront effectués sur 5 ans et non plus sur 3 ans,
- 3- Ces versements seront conditionnés à l'évolution du total des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors dette) au regard de la croissance du PIB selon les modalités suivantes :



Sans revenir sur un dispositif de type « contrats de Cahors » qui visait à limiter l'évolution des dépenses, le conditionnement prévu dans le PLF 2026 pour les versements du dispositif DILICO relève bien au final d'un encadrement des dépenses avec :

- un système qui pénalise les efforts individuels des collectivités dès lors que le plafond du PIB +1% n'est pas respecté au sein d'une catégorie,
- l'absence de retraitement des dépenses permettant d'isoler l'impact de dépenses exceptionnelles ou contraintes (ex : hausse des cotisations CNRACL).

B. L'écrêtement de la dynamique de la TVA sera poursuivi de manière plus importante

Pour rappel, la Région perçoit deux fractions des recettes de TVA :

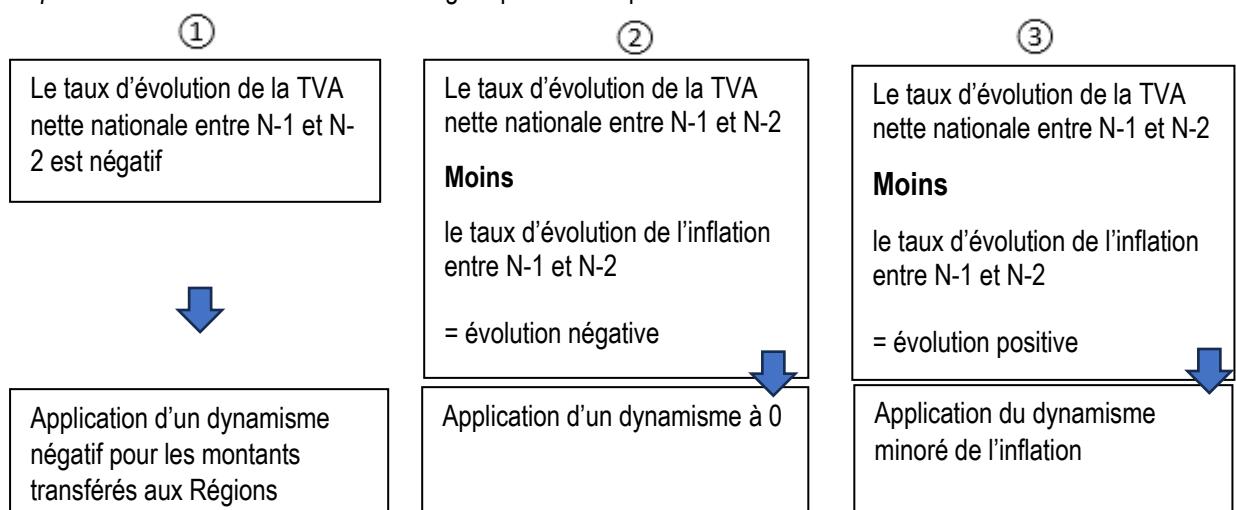
- Une fraction perçue depuis 2018 en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement, ou « TVA ex DGF » (sur le fondement de l'article 149 de la Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016) ;
- Une fraction perçue depuis 2021 en remplacement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ou « TVA ex CVAE » (sur le fondement de l'article 8 de la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020).

Conformément aux dispositions de cet article, cette fraction de TVA intègre désormais depuis 2023 l'ancien Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Ces recettes de TVA représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement des Régions. Toute mesure visant à les priver du dynamisme de cette ressource fiscale a donc un impact significatif sur leur autonomie financière.

Après le gel mis en place en 2025, le PLF 2026 introduit deux évolutions majeures qui impacteront fortement les Régions dans la durée :

- 1- **La fraction de TVA perçue en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement** sera, de nouveau, transformée en dotation. Les Régions perdront donc le bénéfice de la dynamique de cette recette qui représente 239 M€ pour la Région des Pays de la Loire en 2025.
Une telle mesure constitue un véritable retour en arrière et laisse la possibilité à l'Etat de diminuer le montant de la DGF comme il le fait sur les dations dites « variables d'ajustement ».
- 2- **La fraction de TVA perçue en remplacement de la CVAE** (565 M€ en 2025 pour la Région des Pays de Loire) évoluera de façon limitée. Ainsi, à compter de 2026, « *le taux d'évolution du montant transféré sera calculé, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation* ». Trois cas de figure pourront se présenter :



Pour l'exercice 2026, les Régions devraient se retrouver dans le 1^{er} cas de figure avec des recettes de TVA en diminution compte tenu des projections en baisse des recettes nettes de TVA nationale pour 2025 anticipées dans le projet de Loi de Finances.

A partir de 2027, les Régions devraient pleinement subir cette nouvelle mesure avec un taux d'évolution de leurs recettes de TVA largement diminué du taux d'inflation, comme le montre le tableau suivant.

	2024	2025	2026	2027	2028*
PIB réel	1,10%	0,70%	0,90%	1,10%	1,10%
Inflation	2,30%	1,00%	1,30%	1,80%	1,80%
Total	3,40%	1,70%	2,20%	2,90%	2,90%
Elasticité PIB/TVA	0,34	-0,20	1,2	0,8	0,80
Dynamique TVA	1,15%	-0,3%	2,55%	2,2%	2,3%
Indexation TVA collectivités locales	1,15%	0,0%	-0,3%	1,3%	0,4%

PIB et inflation : données issues des projections macroéconomiques de la Banque de France - septembre 2025. Les prévisions de PIB et d'inflation 2027 de la Banque de France ont été prolongées sur 2028.

En bleu :

Dynamiques 2025-2026 : prévisions issues du PLF 2026

Dynamique 2027-2028 : projections calculées par la Région sur la base d'une élasticité qui reste < à 1

En vert :

Dynamique 2022-2025 dont les Régions ont bénéficié

Dynamique dont devrait bénéficier les Régions sur la base du mécanisme introduit dans le PLF 2026

C. Une nouvelle minoration des concours financiers

Une nouvelle minoration des « variables d'ajustement »

Les « variables d'ajustement » ont été introduites par la loi de finances pour 2008. Il s'agissait de compenser la hausse de certaines dotations au-delà de l'inflation prévue, par la baisse en parallèle d'autres dotations, dites « variables d'ajustement ». La loi de finances pour 2009 a étendu le nombre de ces variables. Depuis 2018, les minorations de « variables d'ajustement » ont pour objet d'assurer le respect de la trajectoire d'évolution du montant des concours financiers de l'État aux collectivités fixée par les lois de programmation des finances publiques (LPFP).

En 2025, ces dotations ont été minorées de 487 M€ avec un effort porté principalement par le « bloc communal » (259 M€) et par les Régions (189 M€).

Le PLF 2026 prévoit de porter le prélèvement sur les variables d'ajustement à 527 M€. Une nouvelle fois, les Départements seront plus épargnés (-30 M€) et l'effort sera porté par le « bloc communal » (- 308 M€) et les Régions (-189 M€).

	LFI 2025			PLF 2026		
	Montant M€	Evol - M€	Evol - %	Montant M€	Evol - M€	Evol - %
Communes et EPCI	1 191	-259	-18%	883	-308	-26%
<i>Compens.pertes liées au relèvt. du seuil d'assujetis. au VT</i>	<i>48</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>48</i>	<i>0</i>	<i>-0%</i>
DCRTP des communes	188	-52	-22%	60	-128	-68%
DCRTP des EPCI	741	-150	-17%	611	-130	-18%
<i>Fonds de garantie des FDPTP</i>	<i>214</i>	<i>-58</i>	<i>-21%</i>	<i>164</i>	<i>-50</i>	<i>-23%</i>
Départements	1 567	-39	-2%	1 537	-30	-2%
<i>Dotations de compensation d'exonérations</i>	<i>362</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>362</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
DCRTP des départements	1 204	-39	-3%	1 174	-30	-2%
Régions	294	-189	-39%	106	-189	-64%
<i>Dotations de compensation d'exonérations</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>8</i>	<i>-8</i>	<i>-50%</i>
DCRTP	278	-189	-40%	98	-181	-65%
TOTAL	3 052	-487	-14%	2 525	-527	-17%

Source : FCL – Gérer la Cité – PLF 2026

La minoration des variables d'ajustement est effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement et de la population des collectivités concernées.

La Région a déjà perdu, sur l'exercice 2025, la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) pour un montant de 5,9 M€. La nouvelle réduction des Dotations pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale (DTCE) à hauteur de 8 M€ portera le produit perçu par la Région des Pays de la Loire à 0,3 M€, soit une baisse de - 0,7 M€ par rapport au BP 2025.

Il est à noter que si les diminutions devaient se poursuivre à ce rythme, ces « variables d'ajustement » pourraient être épuisées en quelques années. Ce sera le cas dès 2027 pour la Région des Pays de la Loire qui devrait perdre définitivement sa DTCE.

Ces minorations de « variables d'ajustement » sont toutefois jugées insuffisantes par la Cour des comptes⁶ au regard de l'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités entre 2018 et 2024. Elle suggère ainsi d'élargir leur périmètre à tous les prélèvements sur recettes effectués au profit des collectivités territoriales, y compris donc la Dotation Globale de Fonctionnement et le fonds de compensation pour le TVA (FCTVA).

Suppression du FCTVA en fonctionnement

Outre une harmonisation du calendrier de versement du FCTVA qui ne concerne que les groupements de communes et les établissements publics territoriaux, le PLF 2026 prévoit un recentrage de l'assiette des dépenses éligibles aux seules dépenses d'investissement.

⁶ Cour des comptes, *Analyse de l'exécution budgétaire 2024, Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales*, avril 2025

Une nouvelle perte de recette qui s'élève entre 0,4 et 0,5 M€ par an pour la Région des Pays de la Loire.

D. La baisse des subventions aux collectivités

Le PLF 2026 fait également apparaître une baisse des crédits ministériels réservés au soutien aux projets portés par les collectivités. C'est le cas notamment dans les domaines suivants.

La formation sanitaire et sociale

Après une première baisse en 2025, l'enveloppe SEGUR, mise en place à la suite de la crise sanitaire de 2020 et destinée à accompagner les Régions dans la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que pour des mesures de revalorisations catégorielles, est tout simplement supprimée dans le projet de loi de Finances 2026. Le protocole d'accord entre l'État et les Régions prévoyait initialement un soutien jusqu'en 2027. Cette recette s'élevait à 14,3 M€ pour la Région des Pays de la Loire en 2024 et avait été abaissée à 12,3 M€ en 2025.

L'environnement

Créé par la loi de finances pour 2023 afin d'assurer le soutien et l'accompagnement de l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux besoins d'adaptation aux dérèglements environnementaux, le fonds vert ne cesse de voir ses dotations baisser. Doté initialement entre 2 Md€ et 2,5 Md€ en 2023 et 2024, la LFI 2025 l'a réduite à 1,15 Md€ en Autorisations d'Engagement (AE). Les dotations inscrites au PLF 2026 sont de nouveau en baisse (0,65 Md€ d'AE) traduisant un net recul du soutien qui sera apporté aux collectivités.

∞ ∞ ∞

Si les mesures du PLF 2026 devaient être retenues, l'effort supplémentaire demandé à la Région par rapport au budget voté pour 2025 (BP ajusté en BS) est estimé à **27,5 M€**.

Impact du PLF 2026 par rapport à l'exercice 2025	
en millions d'euros	
Impact sur les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	-15,3
Recettes de TVA ex-CVAE	-1,9
Disparition TICPE SEGUR	-12,3
Baisse variable d'ajustement	-0,7
FCTVA (fonctionnement)	-0,4
Impact sur les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	12,2
Prélèvement Fonds DILICO	12,5
Hausse des cotisations CNRACL	-0,3
Impact total = contribution de la Région	27,5

1.2- Transformations des ressources régionales et nouvel acte de décentralisation

Le 15 octobre dernier, le premier Ministre Sébastien Lecornu a annoncé, à l'occasion de son discours de politique générale, sa volonté de proposer, dès décembre, un projet de loi pour « *renforcer le pouvoir local : un nouvel acte de décentralisation* ».

Il évoque notamment un « *impératif de clarification des rôles et des compétences entre Etat et collectivités territoriales* » et propose « *un principe simple, celui de l'identification d'un seul responsable – ministre, préfet ou élu au suffrage universel – par politique publique. Il s'agira de décentraliser non pas seulement des compétences, mais aussi des responsabilités, assorties de moyens budgétaires et fiscaux, ainsi que de libertés, y compris normatives.* ». Les politiques publiques concernées par ce projet de loi seraient notamment l'environnement, l'urbanisme, le logement, les transports et la mobilité.

Cette annonce s'inscrit dans la suite logique du courrier adressé en septembre où ils invitaient les associations représentatives des élus locaux à transmettre leurs contributions avant le 31 octobre.

Régions de France a accueilli favorablement cette démarche⁷ appelant toutefois une « *vraie grande réforme de la décentralisation* » et revendiquant « *une compétence pleine et entière dans le champ du développement économique (aides aux entreprises), de l'orientation et de la gestion des fonds européens* ».

Toutefois, une clarification des rôles ne suffit pas : plus d'autonomie suppose aussi plus de ressources ou de moyens.

Or, après l'abandon des contrats de Cahors en 2020 mais toujours dans le but de contenir la dépense locale, l'État est entré, depuis deux ans, dans une logique de limitation des recettes qui nuit à l'autonomie des collectivités et va à l'inverse d'un renforcement de la décentralisation en les rendant plus dépendantes encore aux transferts de l'Etat.

Les mesures budgétaires de l'Etat (Loi de finances 2025 et PLF 2026) font peser sur les collectivités et les Régions en particulier un effort budgétaire conséquent, disproportionné, et mal réparti. Les mesures du PLF 2026 introduisent, en plus, des évolutions structurelles qui affaibliront, dans la durée, les finances locales.

A la date de rédaction de ce rapport, malgré les annonces du Premier ministre, le projet de loi sur ce nouvel acte de décentralisation ne figure pas au calendrier législatif officiel publié pour la période de novembre 2025 à février 2026. Or, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la subsidiarité, en donnant davantage de responsabilités et d'autonomie aux échelons locaux, pour favoriser des décisions plus pertinentes et adaptées aux réalités locales. Il revient aux élus de s'emparer de la fenêtre ouverte par le Premier ministre et de ne pas laisser passer l'opportunité de faire progresser ce chantier essentiel.

Ce nouvel acte de décentralisation ne pourra toutefois atteindre toute son efficacité que s'il s'accompagne d'une réforme profonde de l'État et d'une clarification précise des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance. Il ne s'agit pas simplement de transférer des compétences, mais de construire une organisation fondée sur la confiance entre l'État et les collectivités locales, où ces dernières disposent d'une autonomie élargie pour décider et agir selon les réalités de leurs territoires et avec les moyens financiers associés.

⁷ Communiqué de presse de Régions de France du 30 septembre 2025

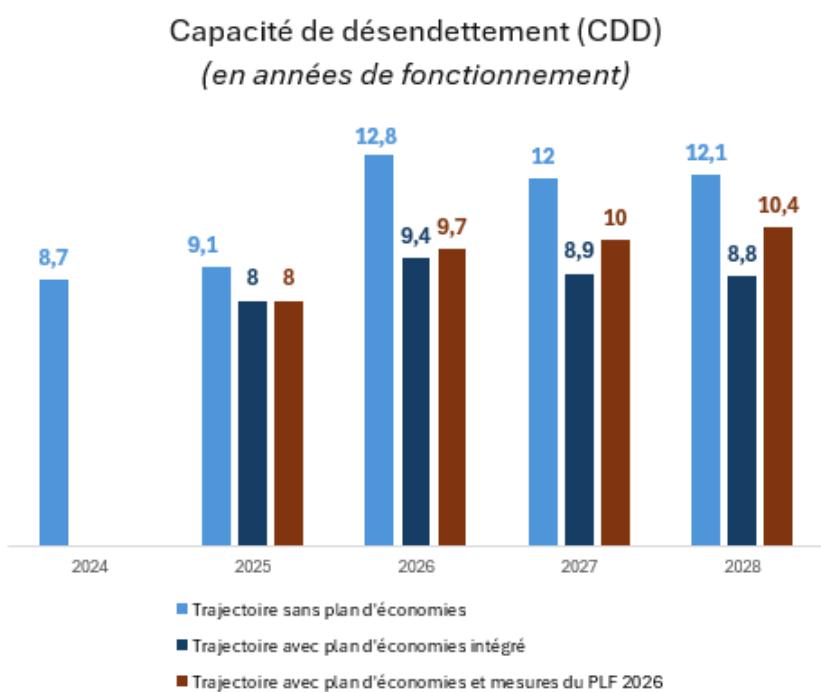
Partie 2 : Présentation générale du Budget Primitif 2026 : l'efficience comme réponse à la contrainte

Pour la deuxième année consécutive, la Région des Pays de la Loire adoptera son Budget primitif dans un contexte de grandes incertitudes s'agissant des contraintes financières qui lui seront imposées sur le prochain exercice.

En marge du Congrès annuel des Régions, le 6 novembre dernier, le Premier ministre est convenu que l'effort attendu des collectivités devait être revu à la baisse.

Régions de France ainsi que le Sénat plaident pour une contribution ramenée autour 2 Md€, soit un niveau quasi-équivalent à celui voté dans le cadre de la LFI 2025 (2,2 Md€). Or, c'est justement ce niveau de contribution significatif qui a amené la Région, dans le cadre du vote de son budget 2025, à faire ce choix difficile de mettre en place un plan d'économies de 100 M€, dans le but de stabiliser ses ratios financiers et de préserver les marges de manœuvre financières nécessaires à la réalisation de sa stratégie d'investissement.

Les projections sur l'atterrissement 2025 confirment, d'ailleurs, de manière très concrète, le rôle d'amortisseur que devrait avoir ce plan d'économies sur l'exercice en cours, avec une réelle amélioration attendue du niveau d'épargne brute et de la capacité de désendettement. Mais son impact sur les prochaines années pourrait être amoindri par les contraintes supplémentaires imposées par le PLF 2026.



- Sans plan d'économies : des finances régionales autour de 12 années de CDD à horizon fin du mandat (cf. histogramme bleu clair) voire 14,6 années en intégrant les mesures du PLF 2026 ;
- Un plan d'économies qui devait jouer un rôle d'amortisseur financier en permettant de stabiliser la CDD autour de 8,8 années à horizon fin du mandat (cf. histogramme bleu marine) ;
- Un PLF 2026 qui pourrait finalement neutraliser une partie de cet effort (cf. histogramme rouge) et affaiblir la trajectoire financière.

Car au-delà même du montant de la contribution pour 2026, c'est la nature des mesures envisagées qui pourrait bien affaiblir, dans la durée, la structure financière de la collectivité.

Aussi, la Région doit impérativement maintenir son cap, celui de la sobriété financière en poursuivant la réduction des dépenses de fonctionnement notamment via :

- la poursuite de la baisse des subventions, en continuité avec le travail de recentrage des actions engagées en 2025, et du plan d'économies de 100 M€ voté sur l'exercice en cours ;

- le renforcement de l'efficience des politiques publiques : dépenser moins mais mieux, en évaluant l'utilité, l'impact et la pertinence des dispositifs comme cela a été fait, par exemple, dans le cadre du dispositif « 1 emploi / 1 formation ». Cette démarche innovante, initiée fin 2023 et qui renverse le schéma classique confirme sa pertinence avec des résultats dépassant tous les objectifs (5 761 places commandées soit +18% par rapport à l'objectif initial, 3 635 entrées réalisées, taux d'insertion de 73%). Il illustre parfaitement le fait qu'en repensant collectivement nos pratiques, il est possible de conjuguer efficience, pertinence pour les acteurs ligériens et maîtrise des coûts.

Dans un contexte national marqué par des incertitudes, la Région souhaite, à travers ce budget 2026, réaffirmer avec force ses priorités : investir dans la jeunesse, soutenir le monde économique et les transitions (écologique, numérique et dans les mobilités). Il traduit, de nouveau, la volonté de la Région de rester un partenaire engagé, confiant dans la capacité des acteurs à innover et à réussir, et déterminé à les accompagner dans leurs projets.

Fidèle à ses principes, la Région refuse de recourir au levier fiscal et choisit de privilégier la sobriété administrative, pour garantir une action publique responsable, efficace et tournée vers l'avenir. Elle se distingue ainsi de la majorité des autres Régions qui, dès 2025, ont opté pour une augmentation du tarif des cartes grises, en le portant à son plafond (le tarif de 7 Régions atteint désormais ou sont quasi au plafond de 60 € par cheval fiscal contre 51 € en Pays de la Loire). Plusieurs Régions (7 également) ont, en outre, décidé de mettre en place une nouvelle taxe sur les entreprises, le Versement Mobilité, qui sera pleinement effective en 2026. Ce choix fort de ne pas recourir au levier fiscal, c'est sa manière de protéger le pouvoir d'achat des Ligériens, de soutenir les acteurs économiques et de démontrer qu'efficacité et responsabilité peuvent aller de pair.

∞ ∞ ∞

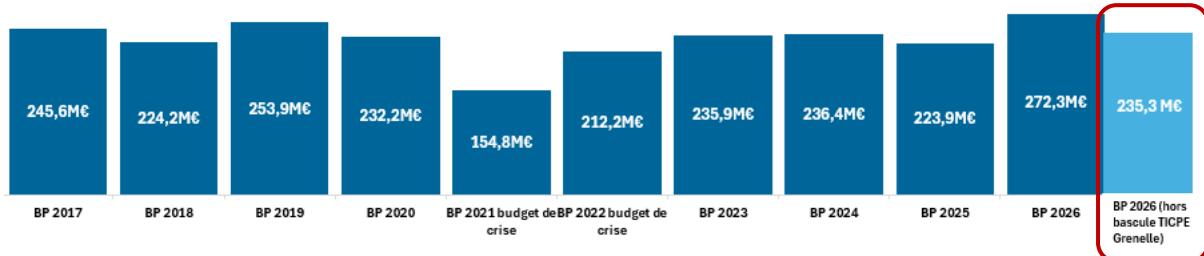
Ainsi pour la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2026, **1 193,90 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**, contre 1 195,66 M€ au Budget primitif 2025 soit une baisse de -1,76 M€ (soit -0,15%). Hors fonds européens et mesures introduites dans les lois de finances successives, le niveau des DRF proposé pour l'exercice 2026 (1 142,86 M€) n'aura jamais été aussi bas depuis 2022 (1 155,9 M€).

En parallèle, il est proposé d'inscrire **1 466,22 M€ de recettes réelles de fonctionnement**, contre 1 461,24 M€ inscrits sur l'exercice 2025 soit 1 419,53 M€ voté au Budget primitif 2025 auxquels s'ajoutent 41,72 M€ au titre des ajustements votés au Budget Supplémentaire en lien avec l'adoption de la Loi de Finances 2025, soit une hausse de +4,97 M€.

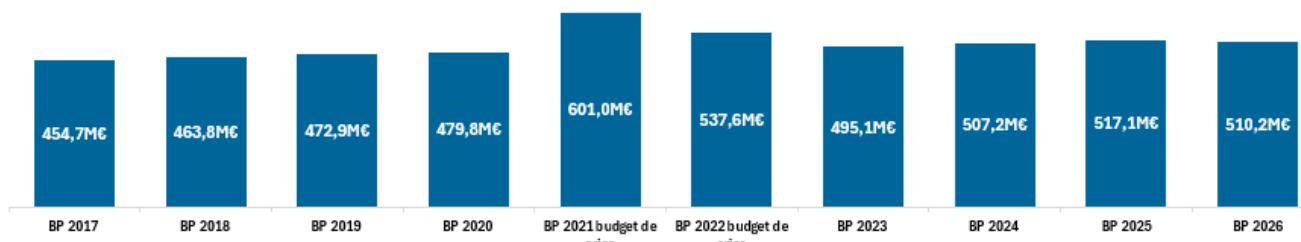
En millions d'euros						
Recettes	BP 2025 (A)	BS 2025 -ajustements effectués à la suite du vote de la LFI 2025 (B)	(A)+(B) = (C)	BP 2026 (D)	Evolution en € (D)-(C)	Evolution en %
Fonctionnement	1 419,53	41,72	1 461,24	1 466,22	4,97	0,34%

Une nouvelle fois, la Région montre sa capacité, malgré des recettes qui n'évoluent que très faiblement et alors qu'elle est soumise à de nouvelles contraintes fortes prévues dans le PLF 2026, à maîtriser son niveau de dépenses de fonctionnement. **Fidèle à ses engagements et à ses priorités autour de l'emploi, de la jeunesse et des transitions, elle choisit de responsabiliser son action en agissant sur ses dépenses plutôt que d'alourdir la fiscalité des acteurs ligériens.**

Ces inscriptions permettent de dégager une **épargne brute de 272,32 M€** en hausse principalement du fait du basculement en section de fonctionnement de la recette de TICPE Grenelle. A périmètre constant, l'épargne brute s'élèverait à 235,3 M€.



Pour la section d'investissement, il est proposé de maintenir les efforts d'investissement et d'inscrire, à l'occasion de ce Budget primitif 2026, **510,17 M€** de dépenses (hors dette et fonds européens), contre 517,06 M€ au BP 2025. A l'exception des budgets votés durant la crise sanitaire, le niveau d'investissement du BP 2026 reste plus élevé qu'avant la crise sanitaire, traduisant la volonté de la Région de rester engagée auprès des acteurs et des projets ligériens et de préparer l'avenir.



En parallèle, il est proposé d'inscrire **200,46 M€** de recettes d'investissement (hors emprunt), contre 246,60 M€ inscrits sur l'exercice 2025 soit 282,64 M€ au Budget primitif 2025 diminués de -36,04 M€ à la suite des ajustements votés au Budget Supplémentaire en lien avec l'adoption de la Loi de Finances 2025, soit une baisse de -46,15 M€.

L'emprunt d'équilibre s'établira à **278,55 M€**.

Ainsi, l'équilibre général des mouvements réels du Budget primitif 2026, dont le montant s'élève à **1 945,22 M€** s'établit de la façon suivante :



2.1- Les autorisations pluriannuelles du Budget primitif 2026

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de ses dépenses, la Région prévoit l'adoption d'autorisations de programme et d'engagement. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et des charges de fonctionnement.

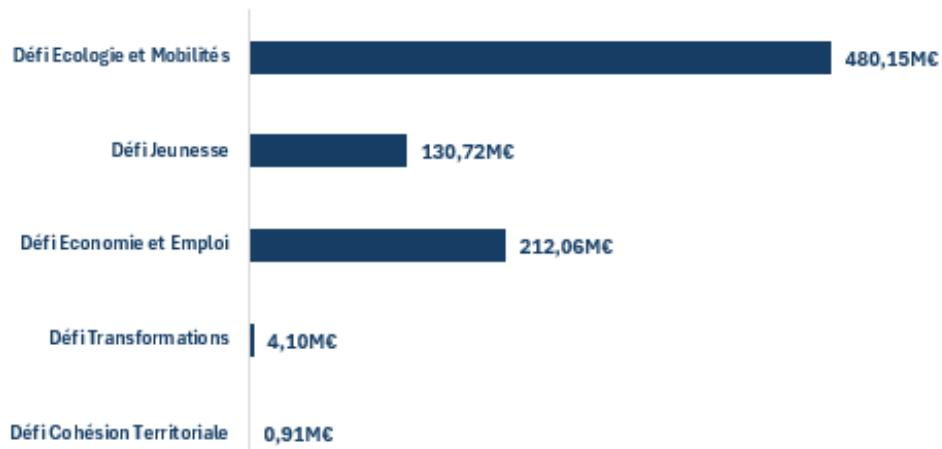
A l'occasion du Budget primitif 2026, il est proposé d'inscrire **1 520,39 M€** d'autorisations pluriannuelles.

A. Les Autorisations d'Engagement (AE)

En section de fonctionnement, le montant des autorisations d'engagement (AE) prévues en 2026 s'élève à **827,94 M€**.

La répartition des autorisations d'engagement par défi politique est présentée dans le graphique ci-dessous :

Les Autorisations d'Engagement (AE) - 827,94 M€



La Région restera, sur l'exercice 2026, mobilisée sur :

- **Les mobilités**, avec une enveloppe d'AE de **475,26 M€** ; l'année 2026 sera marquée par l'inscription d'une AE de 26,08 M€ pour la création de la SPL "Pays de la Loire Mobilités-Exploitation". La création de cette nouvelle structure permettra à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2026, de répondre à l'obligation de continuité territoriale de l'île d'Yeu, en assurant, en propre, le transport maritime jusqu'alors délégué au Département de Vendée. Sa création nécessite une contribution de la Région à hauteur de 24,3 M€ auxquels s'ajoutent 1,78 M€ au titre des contrats d'occupation du domaine public des domaines portuaires de Port Joinville et de Fromentine.

Pour le reste, la Région poursuivra le déploiement de son offre de mobilités :

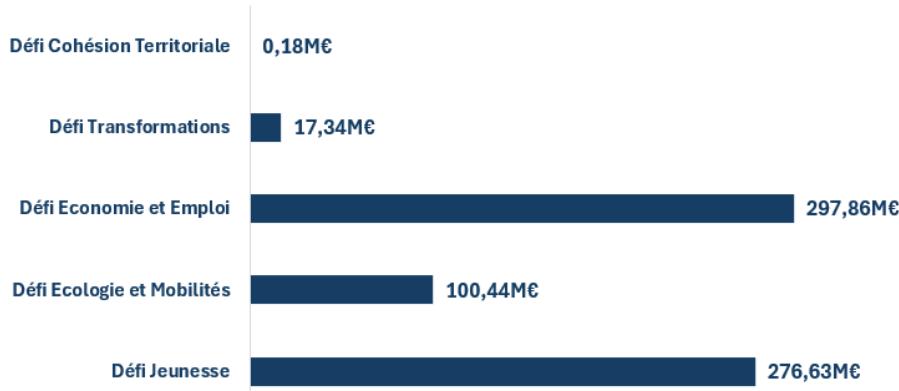
- En matière d'offre ferroviaire (178,67 M€) : la poursuite de l'ouverture progressive du réseau régional TER à la concurrence et la création effective de la société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire » en charge du financement et de la gestion des actifs ferroviaires ;
- En matière d'offres de transports interurbains et scolaires (270,3 M€) : le renouvellement de la délégation de service public en Loire-Atlantique qui devrait permettre un développement de l'offre de 10 % dès janvier 2026 et la poursuite des engagements de la Région dans le développement du Service Express régional métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (SERM) ;

- Le déploiement du nouveau système régional de distribution des titres de transport, dont l'objectif est d'offrir aux Ligériens un accès simple et intégré à l'ensemble de l'offre de mobilités en Pays de la Loire ne nécessitera pas, en revanche, de nouvelles affectations en 2026. L'ensemble des marchés (système de distribution et plateforme numérique "MaaS") et les accords-cadres « Gestionnaire de Distribution » et « Gestionnaire numérique » ont été attribués permettant au projet d'entrer dans sa phase purement opérationnelle.
- **La jeunesse**, en réservant notamment une enveloppe de **113,62 M€** afin :
- d'offrir aux jeunes Ligériens toutes les conditions de réussite dans leur parcours scolaire
 - en maintenant les dotations aux établissements publics et privés pour un montant de 83 M€ au total,
 - en augmentant l'enveloppe dédiée à l'accompagnement social (4,8 M€) pour l'accès gratuit aux ressources pédagogiques et aux équipements professionnels, pour le fonds social des lycéens ou encore les aides aux élèves ayant des besoins spécifiques et pour lutter contre la précarité menstruelle,
 - en préservant l'accompagnement éducatif (2,7 M€ pour les aides éducatives et les crédits éducatifs d'autonomie) en poursuivant l'expérience unique en France de dialogue avec les jeunes de 15 à 20 ans initiée à travers « La Promotion »,
 - en luttant contre le décrochage et en soutenant la persévérance scolaire avec notamment les écoles de production (2,3 M€) ;
 - et de faciliter leur orientation professionnelle et d'ouvrir leur champ des possibles (8,5 M€) à travers, en plus du soutien apporté aux neuf Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), la poursuite des opérations « Big Bang de l'Emploi » et du déploiement sur le territoire des cinq Orientibus.
- **L'emploi et les compétences**, avec une enveloppe de **212,06 M€**, dont :
- 176,7 M€ dédiés au développement des compétences, en particulier dans les métiers en tension, en s'appuyant sur son dispositif phare « 1 emploi = 1 formation » mais également sur l'apprentissage. En parallèle, elle maintiendra son engagement en matière de formations sanitaires et sociales pour les personnes entrées en 2025 en formation, malgré le désengagement de l'Etat et ajustera son intervention pour les nouvelles formations 2026 aux décisions qui seront prises au titre du SEGUR de la santé ;
 - 19 M€ en soutien aux entreprises, à travers l'ensemble des dispositifs de prêts et de subventions et par le déploiement, sur une année pleine, de la nouvelle offre « J'innove ». 2026 permettra également de déployer auprès des entreprises l'offre de services du nouvel Accélérateur IA avec un objectif de démocratiser l'accès à l'intelligence artificielle, de soutenir les usages et de faciliter les parcours de chaque entreprise. Enfin, les aides à l'international seront renforcées, avec le lancement du nouveau dispositif Boost Pays de la Loire désormais porte d'entrée unique pour soutenir les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés ;
 - 6,63 M€ qui permettront d'accompagner les étudiants dans l'aventure entrepreneuriale et d'encourager le rapprochement entre les entreprises et les académiques.

B. Les Autorisations de Programme (AP)

En section d'investissement, le volume des autorisations de programme (AP) proposées au vote s'établit à **692,45 M€**. La répartition des autorisations de programme par défi politique est présentée dans le graphique ci-dessous.

Les Autorisations de Programme (AP) - 692,45 M€



L'année 2026 sera marquée par la poursuite d'un engagement fort sur les priorités régionales :

- **264,13 M€ seront ainsi mobilisés en faveur des lycées** dont :
 - 207,8 M€ pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2025-2030. L'année 2026 sera marquée, entre autres, par la livraison du lycée de Saint Philbert-de-Grand-Lieu prévue dans le courant de l'été, par le lancement de la deuxième vague des marchés d'exploitation performants qui concernera au total 68 lycées ou bien encore la poursuite du déploiement du plan de solarisation en toiture ou en ombrière. Au total, la Région met ainsi en œuvre environ 700 opérations par an et suit plus de 60 opérations structurantes, supérieures à 3 M€, dans les lycées publics des 5 départements ;
 - 36,3 M€ dédiés aux investissements pédagogiques, au renouvellement des infrastructures informatiques des lycées publics ainsi qu'aux équipements des agents régionaux et de service visant notamment à améliorer les conditions de travail des agents régionaux des lycées et favoriser l'ergonomie des postes ;
 - 19,5 M€ pour la fourniture d'ordinateurs portables pour chaque lycéen qu'il soit dans un établissement public ou privé.
- **297,86 M€ seront mobilisés en faveur de l'emploi** à travers les divers dispositifs d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, avec notamment :
 - 190,15 M€ pour le démarrage des travaux du « Campus Santé Franceline Ribard », dans le cadre de l'opération de création du futur Quartier de la Santé sur l'Île de Nantes. L'année 2026 sera marquée, en effet, par le résultat de la consultation des entreprises avec une notification des marchés de travaux prévue en juillet, et un démarrage du chantier dès octobre 2026 ;
 - 65,60 M€ en soutien aux entreprises tous secteurs confondus (y compris l'agriculture) permettant de sécuriser et d'accompagner le parcours de développement de ces acteurs mais aussi de les soutenir dans leurs transformations, écologique et numérique, et notamment de les aider à mieux appréhender et intégrer le potentiel de l'intelligence artificielle. Les enveloppes dédiées au soutien à l'innovation ainsi qu'à l'octroi de prêts aux entreprises seront renforcées pour atteindre près de 24 M€ (+3,35 M€) ;

- 23,08 M€ pour accompagner la modernisation des campus universitaires et de leurs équipements et stimuler à la fois les trajectoires individuelles et collectives mais aussi le rapprochement entreprises / académiques avec l'ouverture aux acteurs économiques d'équipements académiques discriminants pour faciliter l'émergence de projets d'innovation ;
 - 19,07 M€ pour améliorer les infrastructures dédiées à l'apprentissage et à la formation en sanitaire et sociale.
- **86,56 M€ seront mobilisés en faveur des mobilités**
- 73,11 M€ pour la poursuite d'opérations de modernisation des infrastructures ferroviaires (sur l'axe Nantes- Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic ou bien encore concernant des opérations destinées au développement du fret ferroviaire) et le lancement ou la poursuite d'études préalables sur plusieurs opérations majeures (l'axe Nantes-Angers-Sablé-sur-Sarthe, Les Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique, les pôles d'échanges multimodaux...), les mises aux normes du matériel roulant, et les opérations d'acquisition, de rénovation, de transferts des ateliers de maintenance, nécessaires dans le cadre de l'ouverture à la concurrence ;
 - 13,45 M€ sur le maritime, dont 3,7 M€, d'investissements pour l'exploitation de la liaison Yeu Continent dans le cadre de la nouvelle délégation de service public entre la Région et la SPL "Pays de la Loire Mobilités-Exploitation" qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026, et 9,75 M€ relatifs aux opérations inscrites au Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour le Grand Port Maritime.

2.2- Les dotations en crédits de paiement au titre du Budget primitif 2026

Il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2026 un montant de dépenses réelles totales de **1 945,22 M€** contre **1 989,23 M€** au Budget primitif 2025 dont :

- **1 193,90 M€** au titre de la section de fonctionnement, soit une baisse de -1,76 M€ par rapport au BP 2025 ;
- **751,33 M€** au titre de la section d'investissement, soit une baisse de - 42,24 M€ par rapport au BP 2025 (dont -32,55 M€ de fonds européens). **Hors fonds européens et amortissement de la dette**, les DRI pour 2026 sont proposées à hauteur de **510,17 M€**, contre 517,06 M€ au BP 2025.

A. Les dépenses de fonctionnement

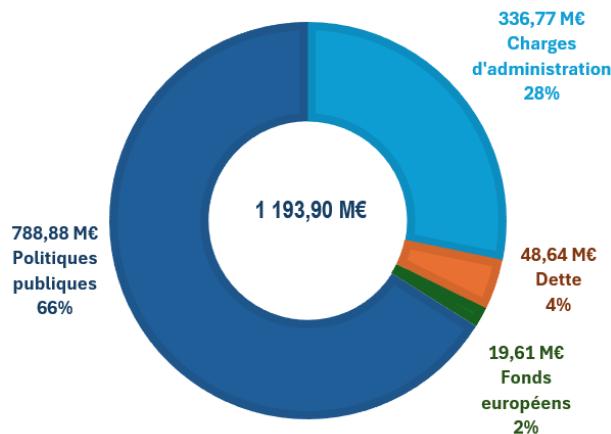
Les dotations en crédits de paiement de fonctionnement telles que proposées dans le Budget primitif 2026 s'élèvent **1 193,90 M€**.

Une fois retraitées des fonds européens, des mesures PLF (DILICO et CNRACL) ainsi que des provisions, les dépenses réelles de fonctionnement de la Région sont en baisse de -15,6 M€ (-1,4%) par rapport au BP2025.

	<i>En millions d'euros</i>	
	BP 2025	BP 2026
DRF totales	1 195,7	1 193,9
Fonds européens	15,3	19,6
DILICO	27,4	29,1
CNRACL	3,6	2,3
Provisions	1,0	10,1
Reversement réforme apprentissage	0,0	0,0
DRF retraitées	1 148,4	1 132,8
 -15,6 M€ (-1,4%) entre le BP 2025 et le BP 2026		

Au titre de l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

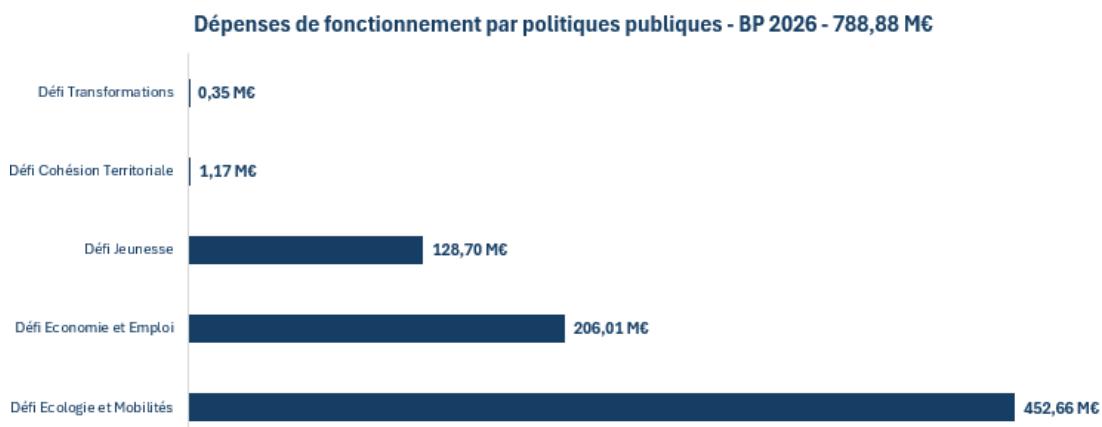
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2026



1.1- Les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques

Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à **788,88 M€** et représentent 66,07 % du budget de fonctionnement de la Région.

La répartition des DRF par défi s'établit comme suit :



La Région, en parallèle de ses enveloppes d'autorisations d'engagement, mobilisera les crédits de paiement pour sa stratégie en faveur :

- **De la mobilité**, pour assurer ses compétences obligatoires tout en maîtrisant la dépense à un niveau de 445,55 M€, avec un développement économiquement soutenable de l'offre ferroviaire en utilisant le levier de l'ouverture à la concurrence, la poursuite de l'offre sur les transports scolaires et une recherche d'optimisation des dessertes sur les lignes régulières, ainsi que la reprise des activités du transport maritime entre le continent et l'Île d'Yeu par la société publique locale « Pays de la Loire mobilités-Exploitation » ;
- **De l'emploi**, notamment par la poursuite du déploiement des formations sanitaires et sociales de qualité pour répondre aux besoins d'un secteur essentiel (60,2 M€, +5,5 M€ par rapport au BP 2025), par le renforcement des interventions en faveur de la formation professionnelle (57,5 M€, + 5,1 M€ par rapport au BP 2025) à travers le dispositif « 1 emploi = 1 formation », dont la pertinence se confirme avec un taux d'insertion de 73%.

Dans un contexte de transformation du marché du travail et de diminution d'intentions d'embauches, la Région adapte sa stratégie en privilégiant l'optimisation qualitative de l'offre existante plutôt que l'expansion quantitative. La priorité de la Région reste de maintenir son ambition du plein emploi en optimisant ses dispositifs existants, en s'appuyant sur l'excellence de ses résultats et en anticipant les mutations économiques pour préserver l'attractivité territoriale et la compétitivité ligérienne ;

- **De la jeunesse**, pour offrir aux jeunes Ligériens les meilleures conditions pour apprendre et réussir. En plus du soutien apporté au fonctionnement des lycées (82,6 M€), ses initiatives volontaristes sont pérennisées, avec le soutien aux élèves socialement démunis ou encore les nouvelles actions éducatives, la lutte contre le harcèlement, la santé mentale. Ses actions en faveur de l'orientation sont également poursuivies avec le Big Bang de l'Emploi, l'Orientibus ou encore le soutien aux divers concours et compétitions qui mettent en valeur les compétences et les métiers.

1.2- Les dépenses d'administration générale

Les dépenses d'administration générale comprennent les charges de personnel et les charges générales auxquelles s'ajoutent, comme en 2025, les dépenses liées aux mesures du Projet de loi de Finances 2026.

Au global, les charges d'administration représentent, au BP 2026, **336,77 M€**.

En millions d'euros	
	BP 2026
Dépenses d'administration	336,77
<i>Charges de personnel</i>	209,70
<i>Charges générales de fonctionnement</i>	34,69
<i>autres charges (dont provisions, prélèvement DILICO, reversement CVAE ...)</i>	92,38

- **209,70 M€ de dépenses de personnel** soit une baisse de -1,9 M€ par rapport au budget primitif 2025. A périmètre constant, la baisse est encore plus importante -3,8 M€ témoignant du volontarisme de la Région dans la maîtrise de sa masse salariale malgré l'impact de la hausse de la cotisation CNRACL (2,3 M€), des 16 postes supplémentaires pour accompagner l'ouverture du lycée de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (0,2 M€) et de l'intégration des agents de Solutions&Co (estimée à 3 M€). Ce budget intègre également le glissement vieillesse technicité à hauteur de 2,5 M€.

	BP 2025	BP 2026	Evolution en M€	Evolution en %
Dépenses de personnel	211,6	209,7	-1,9	-0,9%
<i>CNRACL</i>	3,6	2,3		
<i>Nouveaux agents du lycée de Saint-Philibert-de-Grandlieu</i>		0,2		
<i>Intégration des agents de Solutions&Co</i>		3		
Total hors CNRACL et intégration Solutions&Co	208	204,2	-3,8	-1,8%

Cette réduction du budget global de BP à BP a été rendue possible compte-tenu :

- d'une part de la fin de plusieurs dispositifs régionaux, actés fin 2024, qui ont amené à une baisse d'activité des services et à la suppression de 31 postes d'emplois permanents en 2025 sur la cible fixée à 100 postes. D'autres suppressions de poste suivront en 2026 ;
- d'autre part, d'autres économies engagées dès 2025 sur la masse salariale (fin de contrats de projet, baisse du nombre d'agents recrutés en renforts au siège...). La numérisation des processus permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à l'automatisation et à la réduction des tâches répétitives. Ces évolutions offriront un gain de temps significatif, favorisant une réallocation des ressources vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Cette transformation pourra conduire à une évolution des besoins en effectifs.

L'enjeu pour l'année à venir pour le budget de la direction des ressources humaines se situe principalement dans le renforcement de l'accompagnement individuel des agents, l'évolution de l'entretien professionnel, mais également le renforcement de la formation des agents, dans le cadre du plan de développement des compétences lié au plan de transformation et à l'intelligence artificielle (1,53 M€ de budget seront dédiés à la formation l'année prochaine).

Sur le plan fonctionnel, les charges de personnel se répartissent comme suit :

- 120,96 M€ liés au personnel des lycées,
- 88,74 M€ correspondent au personnel de l'administration (siège et Maisons de la Région).

➤ **34,69 M€ de charges de fonctionnement**, en diminution de -1,24 M€ par rapport à 2025,

- Principalement sur le budget communication de la Région qui a été revu à la baisse (6,44 M€ soit une baisse de - 0,53 M€ par rapport au budget primitif 2025). Depuis l'internalisation des fonctions de communication de Solution & Co en 2024, la Région a engagé une démarche d'efficience budgétaire. Ainsi, à périmètre global de communication constant, il s'agit du budget le plus bas proposé au vote depuis 2010. Cette trajectoire s'inscrit dans une logique de performance publique, combinant optimisation des ressources et maintien des ambitions en matière d'information sur les actions menées par la Région auprès des Ligériens ;
- Auxquels s'ajoutent des économies liées notamment à la fin des locations de locaux pour les Maisons de la Région en Mayenne et en Maine et Loire et au moindre recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux propres au campus régional.

Les autres charges générales (fournitures et services, courriers, logistique, assurance ...) restent quasi-stables.

➤ **92,38 M€ d'autres charges en hausse de +10,60 M€ et comprenant,**

- des provisions en hausse de +9,13 M€ ; le montant des dotations aux provisions constaté au CFU 2024 s'est, en effet, avéré significatif (15 M€), principalement en raison du contexte économique national difficile et du nombre important d'entreprises ayant fait l'objet d'une procédure judiciaire. Aussi, il est proposé de porter à 10,05 M€ le montant de la dotation en provisions à prendre en compte sur l'exercice 2026 ;
- comme les années précédentes, 50,95 M€ liés au versement aux Départements ligériens du produit de l'ancienne Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- le prélèvement en faveur du Fonds de Solidarité Régional (créé par l'article 196 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, et destiné à renforcer la solidarité financière entre les Régions et le Département de Mayotte et les collectivités d'outre-mer) estimé à 1,7 M€ ;
- le prélèvement effectué au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) selon les modalités prévues au PLF 2026 (Cf partie 1) et estimé à 29,13 M€.

Il est à noter que, comme le prévoit le PLF 2026, sur ces 29,13 M€ prélevés au titre du dispositif DILICO, 5,83 M€ (20%) seront retenus pour abonder le fonds de solidarité régional de péréquation. Cette participation au Fonds de solidarité régional, prélevée sur l'enveloppe DILICO, vient donc s'ajouter au prélèvement effectué par ailleurs annuellement comme le montre le tableau suivant :

	<i>en millions d'euros</i>				
	2022	2023	2024	2025	2026
Prélèvement annuel	0,57	1,40	1,58	1,58	1,69
Prélèvement DILICO				1,66	5,83
Total Participation FSR	0,57	1,40	1,58	3,24	7,52

1.3- Les fonds européens imputés en fonctionnement

L'exercice 2025 a été marqué par la clôture de la programmation 2014-2020 sur les fonds européens (FEDER, FSE et FEAMP), et l'accélération de la mise en œuvre des programmes européens 2021-2027, que ce soient les programmes de la politique de cohésion pour le FEDER, le FSE+ et le nouveau Fonds pour une transition juste (FTJ), ou de la pêche pour le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

Concernant l'ancienne programmation dite 2014-2020, la Région a assuré le pilotage des programmes européens sur son territoire pour une enveloppe de 1 200 M€, dont 319 M€ issus du plan de relance européen et des 2 années de transition pour le Fonds européen agricole pour le développement rural. La Région a tenu son objectif de consommation de tous les fonds européens au profit des projets ligériens.

La programmation 2021-2027 se déroulera jusqu'à fin 2029, avec une enveloppe de 625 M€. Ces programmes européens visent à soutenir de nombreux domaines comme le développement et l'attractivité du territoire régional, l'innovation, la numérisation, l'accompagnement des entreprises ou encore la transition énergétique.

L'année 2026 sera consacrée au déploiement des dispositifs et notamment du nouveau FEADER 2023-2027. Aussi, il est proposé d'inscrire **19,61 M€ de dépenses de fonctionnement** au titre des fonds européens, ce qui représente environ 1,64 % des dotations en crédits de paiement de fonctionnement proposées.

1.4- Les frais financiers

Les frais financiers représentent 4 % du budget de fonctionnement, pour un montant de **48,64 M€**, soit une hausse de +1,64 M€ par rapport au BP 2025.

Après 10 hausses de taux consécutives entre 2022 et 2023, la BCE a amorcé la baisse de ses taux directeurs à partir de 2024, baisse qui a continué durant l'année 2025. Ainsi, le principal taux de la BCE, le taux de refinancement, a été réduit à 2,15 % en juin 2025 contre 4,5 % à la fin de l'année 2023. La Banque Centrale européenne constate désormais que « *L'inflation reste proche de l'objectif de 2 % à moyen terme [...]* » et que « *L'économie a continué de croître en dépit du contexte mondial difficile.* »⁸. Aussi, aucun nouveau mouvement sur les taux monétaires n'est attendu à court terme.

Sur le plan national, les difficultés à trouver, depuis la dissolution du mois de juin 2024, une stabilité politique ainsi qu'une majorité pour le vote de la Loi de Finances pour 2026, fragilisent la confiance accordée à la France par ses créanciers. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'écart entre le taux d'intérêt des emprunts à 10 ans de l'Allemagne et celui de la France, aussi appelé Spread BUND vs OAT, se situe à des niveaux équivalents à ceux observés durant la crise de la dette de la zone euro de 2011 (+ 0,75% contre +0,45% en moyenne entre janvier et juin 2024). Et cette défiance des investisseurs pourrait s'accentuer davantage dans les mois à venir.

La baisse de la notation financière de la France par les agences Fitch et S&P n'est à ce titre qu'une normalisation d'une situation observée sur les marchés financiers depuis plusieurs mois, où la France emprunte à des niveaux équivalents voire supérieurs à l'Italie, qui était jusqu'à récemment moins bien notée.

Malgré ce contexte, la Région dispose d'une bonne visibilité de la charge de sa dette dans la mesure où son stock de dette est composé majoritairement d'emprunts à taux fixe.

Par ailleurs, la Région a fait le choix depuis plusieurs années de verdier sa dette afin de mettre au diapason ses leviers de financement avec ses priorités régionales en faveur de la transition écologique. Ainsi, entre 2018 et 2024, la Région des Pays de la Loire a levé 402 M€ de dette verte et responsable sous format « green bonds » et « sustainable bonds ».

Outre la dette obligataire, la Région travaille régulièrement, depuis plus de 15 ans, avec les banques institutionnelles (Caisse des dépôts et Banque Européenne d'Investissements) qui proposent des emprunts fléchés vers des investissements en faveur de la transition écologique. La Région a, à ce titre, contractualisé en 2025 une enveloppe pluriannuelle de 137 M€ auprès de la BEI à destination de l'investissement dans le matériel roulant ferroviaire.

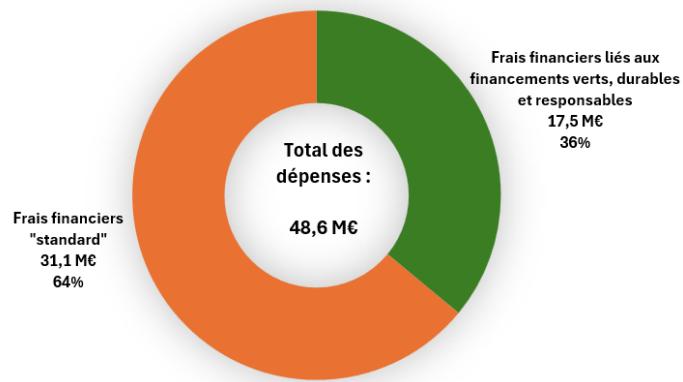
⁸ Communiqué de presse de la Banque Centrale Européenne du 30 octobre 2025

Pour 2026, la Région a pour ambition d'accélérer cette transition vers la finance verte en réalisant 50% de son besoin de financement sous format vert et responsable, tout en se dotant d'un nouveau cadre d'émission répondant au nouveau standard européen en la matière.

Cette accélération du recours à la finance verte, qui contraint la Région à communiquer sur la bonne allocation des fonds ainsi levés, peut s'observer dans la part grandissante de la charge de cette dette verte par rapport à l'ensemble des frais financiers de la collectivité.

Pour l'année 2026, sur les 48,6 M€ de frais financiers que la Région prévoit d'inscrire, 17,5 M€, soit 36 % seront dûs au titre d'emprunts finançant exclusivement la transition écologique, tant dans la construction et la rénovation de nos lycées, que pour le développement des services de transports ferroviaires.

Répartition des frais financiers en fonction des instruments de financement

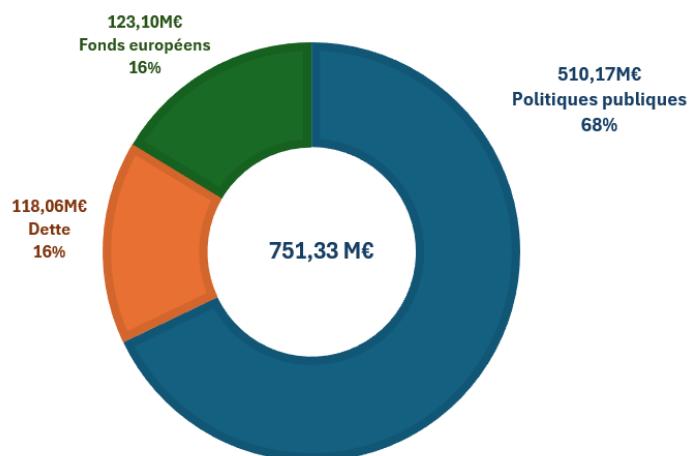


En 2025, la Région des Pays de la Loire a emprunté à un taux moyen de 3,06 %, contre 3,57 % en 2024. Pour 2026, les projections d'emprunts ont été établies sur la base de taux d'intérêt estimés à 3,8 %.

B. Les dépenses d'investissement

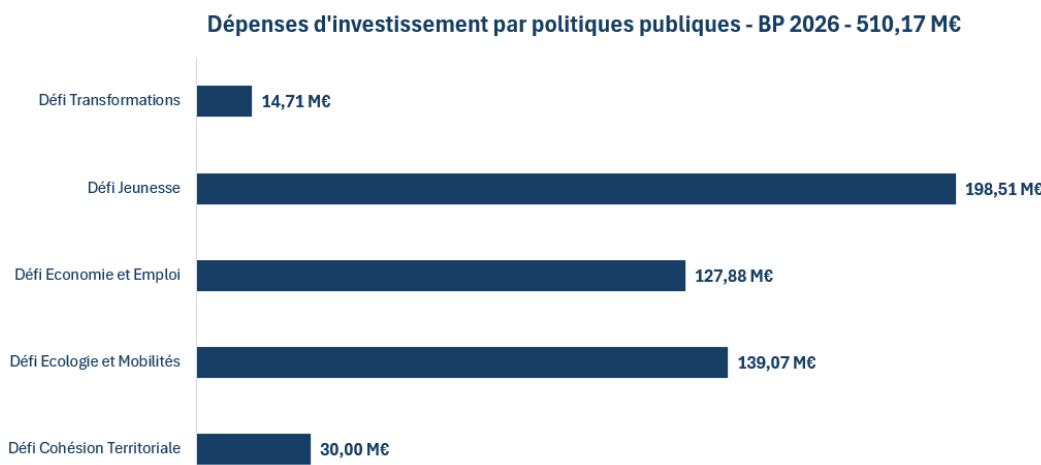
Les dotations en crédits de paiement d'investissement telles que proposées dans le Budget primitif 2026 s'établissent à **751,33 M€** contre 793,57 M€ au Budget primitif 2025, dont **510,17 M€** dédiés au financement des politiques publiques, soit à un niveau supérieur à celui constaté avant crise, conformément à l'engagement de la majorité régionale de sanctuariser ces dépenses.

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT - BP 2026



Les dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques

La répartition des dépenses d'investissement dédiées aux politiques publiques est présentée dans le diagramme ci-dessous.



Les efforts d'investissement porteront sur l'exercice 2026, pour l'essentiel, sur les politiques suivantes :

- 122 M€ pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement dans les lycées, auxquels s'ajoutent 5 M€ pour un investissement dans des bâtiments régionaux plus responsables,
- 115,5 M€ pour les transports, notamment pour financer la rénovation à mi-vie de certaines rames de TER, poursuivre le développement et la modernisation des pôles d'échanges, ou encore pour investir dans le déploiement du nouveau système régional de distribution et celui de la plateforme numérique de mobilité (Maas)
- 60,1 M€ pour accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans leurs transitions – écologique, numérique (notamment via une intégration renforcée de l'IA) – et dans l'accélération de leur croissance en France et à l'international, en soutenant l'innovation et en favorisant les partenariats avec le monde académique.
- 56,6 M€ pour les infrastructures et les équipements numériques des lycées, dont 19,5 M€ pour la fourniture d'un ordinateur portable à chaque lycéen, avec une baisse du coût de l'ordinateur portable des lycéens, et en intégrant l'ouverture du nouveau lycée Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,
- 30 M€ pour la mise en œuvre des Pactes stratégiques régionaux et des contrats de territoires,
- 16,9 M€ en soutien aux structures de formation par apprentissage et aux établissements sanitaires et sociaux, auxquels s'ajoutent 10,3 M€ pour la construction d'un pôle d'Excellence pour les formations sanitaires sociales et de santé au Mans,
- 10,50 M€ pour la poursuite de la construction du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) à Nantes,
- 7,3 M€ pour favoriser l'accès au numérique sur le territoire, développer les systèmes d'information et investir dans l'intelligence artificielle,
- 2,5 M€ pour la création de la SPL « Régions Grand Ouest Ferroviaire », afin d'optimiser l'acquisition de matériels roulants et l'adaptation des infrastructures, avec la Région Normandie.

2.3- Les recettes du Budget primitif 2026

Le montant total des recettes proposées au Budget primitif 2026 s'élève à **1 666,68 M€** (hors dette) :

- **1 466,22 M€** en recettes de fonctionnement ;
- **200,46 M€** en recettes d'investissement.

Pour plus de pertinence dans la comparaison avec l'exercice 2025, il convient non pas de comparer l'évolution de ces recettes de BP (Budget Primitif) à BP mais de prendre en compte les ajustements apportés à l'occasion du vote, en juin dernier, du Budget Supplémentaire (BS) à la suite de l'adoption tardive de la Loi de Finances 2025.

La version définitive de la Loi de Finances 2025 a été finalement moins contraignante que celle proposée par le Gouvernement Barnier permettant à la Région de réinscrire, à ce titre, +5,68 M€ de recettes.

	RRF	RRI	Total
Budget Primitif 2025 (A)	1 419 525 480	282 643 172	1 702 168 652
Budget Supplémentaire 2025	43 675 639	-30 952 268	12 723 371
ajustements liés à la LFI 2025 (B)	41 719 080	-36 035 766	5 683 314
autres ajustements	1 956 559	5 083 498	7 040 057
BP 2025 +ajustement BS 2025 suite au vote de la LFI 2025 (A) +(B) = (C)	1 461 244 560	246 607 406	1 707 851 966
BP 2026 (D)	1 466 219 558	200 458 735	1 666 678 293
Ecart 2025/2026 (D)- (C)	4 974 998	-46 148 671	-41 173 673
Evolution en %	0,34%	-18,71%	-2,41%

Une fois pris en compte ces ajustements, l'évolution des recettes entre les exercices 2025 et 2026 devrait être globalement en baisse de -2,41 % avec :

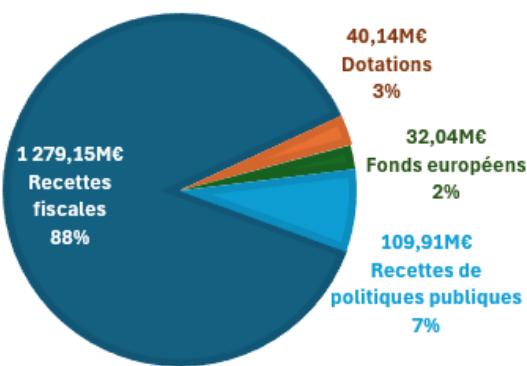
- des recettes de fonctionnement qui évoluent très faiblement (+0,34 %),
- des recettes d'investissement en forte diminution (-18,71 %) en lien avec les fonds européens.

A. Les recettes de fonctionnement

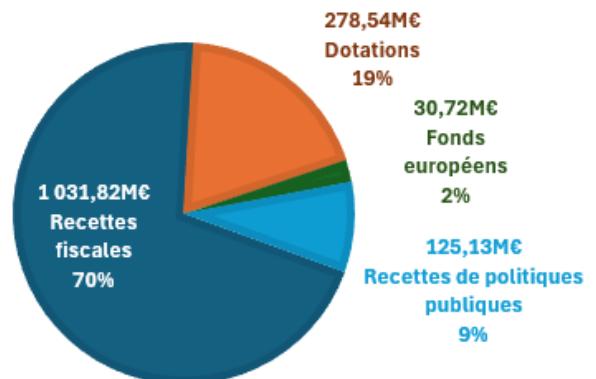
Les recettes de fonctionnement se composent des recettes fiscales, des concours financiers de l'Etat, des fonds européens et des recettes générées par la mise en œuvre des politiques régionales.

Parmi les mesures introduites par le projet de Loi de finances pour 2026, la transformation en dotation, de la fraction de TVA perçue depuis 2018 en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement, modifie, une nouvelle fois, la structure des recettes de la Région. Par ailleurs, la mise en place en 2025 du dispositif DILICO « dispositif de lissage conjoncturelle des recettes fiscales des collectivités », avec un premier reversement prévu sur l'exercice 2026, fausse la lecture sur le montant réel des dotations perçues de l'Etat.

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025 (BP/BS)



RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2026



Aussi, afin de pouvoir mesurer la réalité de l'évolution des différentes typologies de recettes de fonctionnement, il convient de les retraitier.

En millions d'euros

RRF	BP 2025 (A)	BS 2025 - ajustements effectués au titre au vote LFI 2025 (B)	(A) + (B)	BP 2026	BP 2026 périmètre constant*	Evolution à périmètre constant en M€*	Evolution à périmètre constant en %*
Recettes fiscales	1 237,43	41,72	1 279,15	1 031,82	1 266,04	-13,11	-1,03%
Concours financiers de l'Etat	40,14		40,14	278,54	39,36	-0,78	-1,95%
Autres recettes	109,91		109,91	125,13	125,13	15,22	13,84%
Fonds européens	32,04		32,04	30,72	30,72	-1,32	-4,13%
Total des RRF	1 419,53	41,72	1 461,24	1 466,22	1 461,24	0,00	0,00%
+4,97 M€ (+0,34%)							

(B) Les ajustements effectués au BS 2025 correspondent pour une part importante au basculement de la TICPE Grenelle (+37,4 M€)

(*) BP 2026 à périmètre constant avec maintien de la part de TVA ex-DGF en recettes fiscales et suppression du versement DILICO

Au titre de l'exercice 2026, les recettes de fonctionnement seront en hausse de **+4,97 M€** uniquement sous l'effet du versement prévu dans le cadre du dispositif DILICO (Dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités locales).

Pour le reste, les recettes de fonctionnement restent stables avec toutefois une baisse importante des recettes fiscales (-13,11 M€ à périmètre constant), et de manière plus marginale, des fonds européens (-1,32 M€) et des concours financiers (-0,78 M€). Ces diminutions devraient être compensées par une hausse des recettes de politiques publiques (+15,22 M€), liée principalement au PACTE (Plan d'investissement dans les compétences).

1.1 Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à **1 031,82 M€** contre 1 279,15 M€ inscrits sur l'exercice 2025 (BP 2025 + BS 2025), soit une baisse de -247,33 M€.

Après retraitement de la bascule de la TVA ex-DGF en dotation (239,19 M€) et du premier versement prévu au titre du dispositif DILICO 2025 (+4,98 M€), les recettes fiscales, à périmètre constant, afficheront une baisse de -13,11 M€ liée principalement à la suppression de la recette de TICPE SEGUR.

Fonctionnement	2025 (BP+BS)	BP 2026	en millions d'euros	
			BP 2026 retraité*	Evolution en € entre BP 2026 retraité et exercice 2025
Total recettes fiscales	1 279,15	1 031,82	1 266,04	-13,11
Recettes de TVA	805,44	562,87	802,06	-3,38
Versement DILICO 2025	0,00	4,98	0,00	0,00
IFER	37,61	38,15	38,15	0,54
Taxe sur les cartes grises	142,45	145,02	145,02	2,56
TICPE	250,15	237,31	237,31	-12,84
Ressources FPA	43,50	43,50	43,50	0,00

*BP 2026 retraité : réintégration de part TVA ex- DGF et suppression du versement DILICO



Les recettes de TVA restent la principale ressource de la Région (55 % des recettes fiscales) suivies du produit issu de la TICPE (23%). Or, la dynamique de ces recettes est prévue en baisse sur l'exercice 2026.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Si la mesure prévue au projet de Loi de finances est adoptée, les recettes de TVA de la Région ne seront, à compter de 2026, composées que d'une seule part attribuée, depuis 2021, en remplacement de la CVAE. La fraction de TVA perçue depuis 2018 en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait, en effet, de nouveau être transformée en dotation (cf paragraphe 1.2).

Après un gel en 2025, les recettes de TVA ex-CVAE perçues par la Région seront réduites, sur l'exercice 2026, de 564,74 M€ à 562,9 M€ soit -1,86 M€.

La loi de finances 2025 prévoit en effet que cette fraction soit désormais indexée sur le produit perçu par l'Etat l'année précédente. Or, dans le PLF 2026, l'Etat anticipe, sur l'exercice 2025, une baisse des recettes de TVA nette au niveau national à hauteur de -0,3%. Cette dynamique négative sera répercutée sur la fraction de TVA qui sera versée aux Régions en 2026.

En indexant le produit de TVA versé aux collectivités en année N sur la dynamique constatée à l'échelle nationale en N-1, l'Etat souhaite ainsi leur donner plus de visibilité sur les recettes à percevoir et éviter les compléments ou les versements sur trop perçu comme cela s'est produit à plusieurs reprises depuis 2022 et à hauteur de +1,51 M€ sur 2025 au titre de la TVA ex-CVAE 2024.

En millions d'euros

	2025 (BP+BS)	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
FRACTION TVA - ex CVAE	564,74	562,87	-1,86	-0,3%
Complément de TVA ex-CVAE perçu au titre de 2024	1,51	0,00	-1,51	-100,0%
FRACTION TVA -ex DGF	239,19	0,00	-239,19	-100,0%
Total recettes de TVA	805,44	562,87	-242,56	-30,1%

Au total, le produit de TVA à percevoir en 2026 sera donc en baisse de - 3,38 M€.

Il est ainsi proposé d'inscrire, sur l'exercice 2026, une recette de **562,87 M€** au titre de la Fraction de TVA ex-CVAE.

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

A compter de 2026, compte tenu de la suppression de la TICPE SEGUR prévue au PLF 2026, la Région percevra désormais trois parts distinctes de TICPE :

- 1- **la TICPE « forfaitaire »** qui constitue la plus importante (57 %) et dont le montant est déterminé annuellement par une circulaire de l'Etat, en compensation des transferts de compétences suivants :
 - o La part dite « fraction » liée aux transferts issus de la loi « Libertés et Responsabilités Locales » (LRL) de 2004,
 - o Les parts dites « nationales » issues de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPTAM (2014), de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) (2015), de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018), de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (2022) et de l'ordonnance de 2022 relative à la gestion du FEADER,
- 2- **La part « Modulation »** mise en place à compter de 2017, pour tenir compte de la dynamique des transferts de compétences et **la part « Grenelle »** instituée en 2009 par la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement pour le financement des grands projets d'infrastructure de transport durable. Après l'intégration en 2025 des majorations régionales de la TICPE Grenelle dans le tarif national, ces deux recettes sont désormais versées, depuis août, en une seule part ce qui ne permettra plus de les distinguer.

	tarif gazole	tarif super et supercarburants
TICPE "Modulation"	1,15 €/hl	1,77 €/hl
TICPE "Grenelle"	1,35 €/hl	0,73 €/hl
Total des majorations régionales intégrées au tarif national	2,5 €/hl	2,5 €/hl

Contrairement à la TICPE « Fraction » qui pourrait être assimilée à une quasi-dotation, cette fraction de TICPE « Modulation-Grenelle » est la seule dont l'évolution est réellement liée à la consommation des carburants. Le produit est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation nationale de carburant.

- 3- **La part « Formation professionnelle et Apprentissage »**, née du regroupement de deux recettes fiscales et de trois dotations et qui constitue désormais la recette unique pour le financement de la formation professionnelle (Loi de finance Initiale 2024).

Le produit prévisionnel de ces recettes en 2026 est attendu à hauteur de **280,81 M€**, en baisse de -12,84 M€ par rapport au BP/BS de 2025 pour deux raisons :

- la suppression de la TICPE SEGUR qui représentait, sur l'exercice 2025, une recette de 12,3 M€,
- une dynamique de la recette de TICPE « Modulation-Grenelle » qui devrait diminuer en lien avec l'évolution de la consommation de carburants (-0,54 M€). A fin septembre 2025, la consommation globale de carburants est en baisse de -0,47 % en lien avec celle du gazole (-2,5 %). Cette baisse est en partie compensée par la progression de la consommation de Super (+4,4 %) et de Super Sans plomb (+7,5%). Le rendement de cette recette devrait continuer de baisser en 2026 compte tenu du poids encore important du gazole dans la consommation totale (près de 75%).

En millions d'euros	BP/BS 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
Fonctionnement				
TICPE "Forfaitaire"	159,11	159,11	0,00	0,00%
TICPE "Fraction"	155,41	155,41	0,00	0,00%
TICPE "nationales"	3,70	3,70	0,00	0,00%
TICPE Modulation et Grenelle	78,73	78,20	-0,54	-0,68%
TICPE "SEGUR"	12,30	0,00	-12,30	-100,00%
TICPE "Form professionnelle et apprentissage"	43,50	43,50	0,00	0,00%
Total recettes de TICPE	293,65	280,81	-12,84	-4,37%

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatée sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule, à son type (véhicule particulier, motocyclette, tracteur...) et à son ancienneté (véhicule neuf ou d'occasion de plus de 10 ans).

Après des mois de baisse importante, le marché automobile neuf français connaît, depuis l'été, un certain rebond (+2 % en août, +1 % en septembre, +2,9 % en octobre), tiré par la vente des véhicules électriques notamment dans le cadre de la conversion des flottes de véhicules d'entreprises et du leasing social à destination de particuliers. Il peine toutefois à retrouver sa dynamique d'avant crise avec une baisse, sur les dix premiers mois de 2025, qui atteint 5,4 %⁹, confirmant une année difficile pour les constructeurs.

Le marché de l'occasion perd également de son dynamisme (-1% en octobre après +5% en septembre) malgré la progression, là aussi, des véhicules électriques.

En termes de motorisation, la restructuration du marché automobile s'accélère donc du fait de la forte progression des modèles électriques qui, sur le marché du neuf, font « *plus que compenser la chute des modèles essence (- 27 %) et diesel (- 34 %). Les hybrides, majoritaires, sont à +4 %* ». L'électrification du parc automobile devrait continuer d'accélérer. Selon les données fournies par AAA DATA, la part de marché des voitures neuves électriques a atteint un niveau record en octobre à 24 % et les perspectives pour les prochains mois sont favorables « *avec une hausse de 17 % des commandes de voitures neuves en septembre* » et une « *offre de modèles électriques (qui) correspond de mieux en mieux à la demande et leur arrivée progressive chez les professionnels de l'occasion contribue à la baisse des prix moyens en seconde main* ».

Le second semestre reste néanmoins sous tension, avec un contexte économique et géopolitique défavorable aux décisions d'investissement, en particulier dans le domaine de la mobilité décarbonée. Au-delà du contexte, le niveau de prix qui reste structurellement élevé, la faible visibilité sur les mécanismes de soutien à la transition (incitations fiscales, régulations, subventions) et sur leur pérennité, et les arbitrages difficiles face à la diversité des technologies disponibles, sont autant de facteurs qui peuvent encore freiner les achats.

Les données à fin septembre en Pays de la Loire suivent la tendance nationale. Après plusieurs mois de stabilité, le dynamisme de l'assiette éligible à la taxe, hors véhicules électriques, a repris un peu de couleur à +1% fin septembre. L'embellie a été toutefois de courte durée avec un dynamisme ramené à +0,6 % à fin octobre. Les immatriculations de véhicules à énergies fossiles (diesel/essence) continuent en effet de diminuer (-4,39 % par rapport à la même période 2024), alors que ces véhicules représentent toujours 77 % des immatriculations. Cette baisse est, à ce stade, compensée par le dynamisme des véhicules à carburants propres, principalement hybrides (+ 22,6 %) et des véhicules électriques (+10,78%). La fin de l'exonération des véhicules électriques à compter de mai 2025 devrait permettre d'accroître, sur l'exercice 2025, les recettes d'environ +3 % par rapport à 2024.

Les projections de recettes sur 2026 devraient continuer d'être en hausse sous l'effet principalement, de la fin de l'exonération, en année pleine, des véhicules électriques. L'hypothèse retenue pour les autres motorisations est celle d'une stabilité des recettes en lien avec la restructuration du parc automobile comme évoqué précédemment.

⁹ Communiqué de presse AAA DATA du 1^{er} novembre 2025

Deux facteurs, dont il est difficile de mesurer l'impact à ce stade, pourraient toutefois venir, à terme, affecter le rendement de cette taxe :

- le constat, à l'échelle nationale, d'une progression des immatriculations des véhicules de plus de 10 ans (50% du marché⁹) en raison de leur coût d'achat plus faible. Or, ces véhicules bénéficient toujours d'une exonération légale de 50% sur le tarif fiscal ; les données en Pays de la Loire montrent effectivement un rééquilibrage sur septembre et octobre entre les immatriculations de véhicules de plus de 10 ans et ceux de moins de 10 ans,
- le rendement moins important de la taxe sur les cartes grises pour ce qui concerne les véhicules électriques du fait de leur puissance fiscale plus faible. Les Régions pourraient, en plus, être plus pénalisées par une mesure du PLF 2026 qui abaisse le coefficient de calcul de la puissance administrative pour les véhicules électriques destinés à un usage professionnel.

Aussi, il est proposé d'inscrire au BP 2026 une recette prévisionnelle de **145,02 M€** en hausse de +2,56 M€ par rapport au BP/BS 2025 (142,5 M€).

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Dans le cadre du Budget primitif pour 2026, il est attendu une recette à hauteur de **38,15 M€** en hausse de +0,54 M€ par rapport au BP/BS 2025. Ce montant a été calculé sur la base d'une dynamique de + 1,4 % par rapport au montant notifié (37,6 M€) par l'Etat en mars dernier au titre de l'exercice 2025. Cette hypothèse correspond à la dynamique moyenne constatée entre 2018 et 2024.

Cette contribution se compose de deux parts distinctes :

- La composante de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux relative au matériel roulant (**IFER Ferroviaire**) pour laquelle il est proposé d'inscrire une recette de 18,1 M€, en hausse de +0,4 M€ par rapport au montant notifié en 2025 ;
- La composante de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux relative aux répartiteurs principaux (**IFER Réseaux**) pour laquelle il est proposé une recette de 20 M€, quasi stable par rapport au montant notifié en 2025 (19,9 M€). Le démantèlement progressif des réseaux de cuivre combiné aux exonérations de 5 ans octroyées aux opérateurs pour encourager l'installation des réseaux fibres devrait continuer de peser sur la dynamique de l'IFER Réseaux.

Le reversement DILICO

Par courrier du 17 septembre 2025, l'Etat confirmait, à la Région des Pays de la Loire, le montant de sa contribution, prévu au titre de 2025, à hauteur de 16 584 179 € dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel de recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) et précisait les modalités de versement. Ainsi, « *90% de ce montant sera restitué à la collectivité par tiers au cours des trois prochaines années* » (les 10% restants venant alimenter le Fonds de Solidarité Régional - FSR). Il est ainsi proposé d'inscrire un montant de recette de **+4,98 M€** au titre de l'exercice 2026.

	<i>en millions d'euros</i>			
	2025	2026	2027	2028
Prélèvement DILICO 2025 (impact en DRF)	16,58			
Montant retenu pour participation au Fonds Régional de Solidarité (FRS)	1,66			
Versement par l'Etat (impact en RRF)		4,98	4,98	4,98

1.2 Les concours financiers de l'État

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire un montant de **278,54 M€** de concours financiers contre 41,62 M€ au BP/BS 2025, soit une hausse de +236,93 M€ liée :

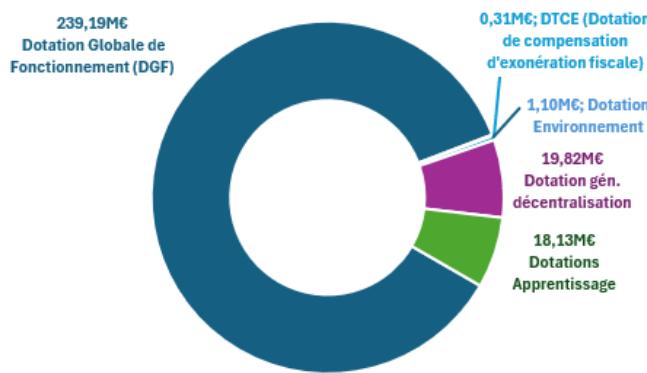
- à la transformation en dotation de la part de TVA Ex-DGF prévue dans le cadre du PLF 2026 pour un montant de **+239,19 M€**,
- à une baisse des concours financiers à hauteur de **-0,78 M€** en raison, une nouvelle fois, de la diminution des « *variables d'ajustement* »,
- à un jeu d'écriture comptable réalisé sur 2025¹⁰ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à hauteur de -1,48 M€ sans incidence budgétaire sur 2025 mais qui fausse la comparaison avec l'exercice 2026

En millions d'euros					
Dotations/Concours financiers de l'Etat	BP/BS 2025	BP 2026	BP 2026 retraité*	Evolution en €	Evolution en %
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)		239,19			
DTCE (Dotation de compensation d'exonération)	1,09	0,31	0,31	-0,78	-72%
DCRTP	1,48			-1,48	-100%
Dotation Environnement	1,10	1,10	1,10	0,00	0%
Dotation gén. décentralisation	19,82	19,82	19,82	0,00	-0,01%
Dotations Apprentissage	18,13	18,13	18,13	0,00	0%
Total	41,62	278,54	39,36	-2,26	-5,44%
Total (hors écriture comptable DCRTP)	40,14	278,54	39,36	-0,78	-1,95%

* BP 2026 à périmètre constant avec maintien de la part de TVA ex-DGF en recettes fiscales

CONCOURS FINANCIERS - BP 2026

Section de fonctionnement



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : le montant de la dotation à percevoir sur l'exercice 2026 devrait être du même montant que la fraction de TVA ex-DFG perçue en 2025 soit **239,19 M€**. Cette fraction avait été gelée en 2025 et correspond donc à la recette perçue en 2024.

La Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale (DTCE)

Le PLF 2026 prévoit de porter le prélèvement sur les variables d'ajustement à 527 M€ avec un nouvel effort demandé aux Régions à hauteur de -189 M€. L'enveloppe dédiée à la Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale (DTCE) sera réduite de 8 M€ et le produit perçu par la Région des Pays de la Loire s'élèvera, sur l'exercice 2026, à **0,31 M€** (au lieu de 1,08 M€ au BP 2025).

¹⁰ Une notification de l'Etat reçue en avril 2025 confirmait la suppression de cette dotation pour la Région des Pays de la Loire sur l'exercice en cours. Cette suppression avait déjà été prise en compte lors du vote du Budget primitif. Toutefois, dans l'attente du vote de la version définitive de la Loi de Finances 2025, l'Etat avait procédé à des versements mensuels de janvier à mars (pour un montant de 1,48 M€) nécessitant pour la Région d'inscrire, dans son Budget Supplémentaire, cette recette, avec en parallèle, une dépense du même montant pour rembourser l'Etat. Cette inscription ne correspond donc qu'à une écriture comptable sans incidence budgétaire.

La Dotation Environnement : cette dotation, dont le montant a été fixé à **1,1 M€**, vise à compenser le transfert de la gestion du réseau Natura 2000, prévu en application de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS ». Cette compensation n'est pas pérenne et prendra fin en 2027.

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : il est proposé d'inscrire, dans la continuité des exercices 2024 et 2025, un montant de **19,82 M€** au Budget primitif 2026.

Les dotations pour l'apprentissage : le montant de ces dotations devrait rester identique à celui voté au BP 2025 : 7,01 M€ au titre du fonds de soutien pour le financement des dépenses de fonctionnement des CFA, auxquels s'ajoutent 11,11 M€ au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage soit un montant global de **18,13 M€** sur l'exercice 2026.

1.3 Les fonds européens

Il est proposé d'inscrire au Budget primitif 2026, **30,72 M€** de fonds européens sur la section de fonctionnement, en baisse de -1,3 M€ par rapport à 2025.

Cette différence s'explique principalement par la fin de la programmation 2014-2020, compensée légèrement par des recettes Life Revers'eau à hauteur de 1,3 M€, dispositif européen dans lequel s'est engagée la Région en 2020 pour la reconquête de la qualité de l'eau et dont les fonds sont versés à la fin de chaque phase. Les recettes sur la programmation 2021-2027 sont attendues au même niveau qu'au BP 2025 à hauteur de 29,42 M€ et réparties sur chaque fonds de la manière suivante :

- FEDER 10,80 M€,
- FSE 13,95 M€,
- FTJ 0,50 M€,
- Assistance technique 3,90 M€.

1.4 Les autres recettes

Il est proposé d'inscrire **125,13 M€ d'autres recettes sur l'exercice 2026**, en hausse de +15,22 M€ par rapport à 2025. Cette hausse s'explique par les fonds attendus sur le PACTE (Plan d'investissement dans les compétences) en 2026, à hauteur de 38 M€ contre 20,08 M€ en 2025.

Le protocole d'accord pluriannuel du PACTE porte l'ambition de favoriser l'accès des publics prioritaires aux formations certifiantes préparant à l'exercice des métiers en tension puis à un retour à l'emploi à l'issue de ces formations. En 2026, sont attendus, d'une part, le versement de l'avance par l'Etat à hauteur de 16 M€ à la signature de la convention 2026 (basée sur un engagement de l'Etat de 81,6 % du montant du pacte contractualisé en 2025), et d'autre part un acompte estimé à 22 M€ au regard des dépenses déjà effectuées pour les entrées en formation 2024.

Les recettes de transports se stabilisent globalement sur l'exercice 2026, au même niveau qu'en 2025, à hauteur de **46,99 M€**, néanmoins la répartition entre chaque typologie de transport évolue. Ainsi, l'**exploitation ferroviaire** de la ligne Tram-Train Sud Loire générera 0,5 M€ de recettes supplémentaires en 2026 grâce à la conjugaison des effets « trafic » et « tarifs ». Elles sont donc prévues à hauteur de **5,16 M€**. Le niveau des recettes de **transport scolaires** est en baisse par rapport à 2025, malgré l'augmentation tarifaire applicable à la rentrée 2025. Le terme de plusieurs conventions de délégation conduit à réduire les inscriptions. Les recettes de transport scolaire sont désormais inscrites pour un montant de **22,70 M€**.

A contrario, l'augmentation des tarifs de **transports interurbains** applicable depuis le 1er juillet 2025 permet d'inscrire 0,5 M€ de recettes supplémentaires par rapport au BP 2025. Elles sont donc proposées à hauteur de **10,30 M€** au BP 2026. Concernant le **service de transport maritime**, **3,87 M€** de recettes sont prévues au BP 2026. Elles intègrent les loyers des bateaux ainsi que des pénalités attendues sur la construction du bateau Insula Oya 3. Enfin, les **autres recettes de transport** sont en hausse de +0,53 M€ et s'élèvent ainsi à **4,95 M€**.

Cette dernière évolution porte sur l'intégration tarifaire Naolib/Aleop en TER dont le montant attendu peut être réévalué par rapport à 2025.

Le **fonds académique de rémunération des personnels d'internats** (FARPI) est inscrit au titre du Budget primitif 2026 à hauteur de **9,80 M€**. Les recettes générées par la **politique culturelle et sportive** sont inscrites à hauteur de **0,99 M€** au BP 2026. Elles intègrent les recettes attendues au titre de Ma Région Virtuose, du partenariat avec le Centre national du Cinéma et des subventions attendues des villes-étapes du Pays de la Loire Tour.

Les produits reçus pour des **opérations de communication** (comme la vente d'espaces publicitaires dans le magazine régional ou des actions de parrainage du Tour des Pays de la Loire) passent de 0,34 M€ au BP 2025 à **0,45 M€** au BP 2026.

Les **intérêts** perçus dans le cadre de prêts versés aux acteurs économiques du territoire et les **recettes d'administration générales** (indemnités de sinistres, remboursement de taxes foncières, produits de la vente de la cafétéria) sont prévus en légère hausse par rapport au BP 2025, respectivement à **1,5 M€** et **0,84 M€** au BP 2026. Les différents **produits de gestion de la dette** sont inscrits au BP 2026 à hauteur de **4,08 M€**, en baisse de 1,12 M€ par rapport à 2025. Les **redevances et loyers** sont attendus à hauteur de **6,31 M€** en 2026. Ces produits concernent les différents technocampus régionaux (alimentation, robotique et cobotique, électronique, EMC2-composites et océan) mais aussi l'institut de formation sanitaire et social Marion Cahour, le site de Fontevraud ainsi que les différents locaux occupés par la Paierie, l'ORS, la crèche... Les recettes liées à la **gestion du personnel** sont proposées pour un montant de **2,26 M€** (quote-part des agents sur les chèques vacances, chèques déjeuner, remboursement dans le cadre de mise à disposition d'agents...). Par ailleurs, en prévision des écritures d'**opérations comptables** à réaliser sur l'exercice 2026, il vous est proposé d'inscrire **4,00 M€** de recettes.

Enfin, plusieurs recettes sont reconduites au Budget primitif 2026 au même niveau qu'au BP 2025, à savoir :

- la **dotation « agriculture »** qui a été instaurée par la loi de finances 2023 pour un montant forfaitaire de **9,27 M€** par an entre 2023 et 2027. Elle sert à compenser le transfert des mesures non surfaciques du FEADER aux Régions ;
- les recettes relevant de l'**action économique** régionale et correspondant à la seule subvention versée par l'Etat au titre du fonctionnement des pôles de compétitivité pour un montant de **0,63 M€**.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement (RRI) de la Région se composent de concours financiers de l'Etat, des fonds européens et des autres recettes dont l'emprunt. Compte tenu du basculement des recettes de TICPE Grenelle en section de fonctionnement (mesure de la Loi de finances pour 2025), il n'existe plus de recettes fiscales en section d'investissement.

Comme pour la section de fonctionnement, afin de pouvoir comparer de manière pertinente les deux exercices, il convient, dès lors, de prendre en compte les recettes votées au Budget primitif 2025 et ajustées en Budget supplémentaire à la suite du vote de la Loi de Finances Initiale pour 2025.

Il est proposé d'inscrire, sur l'exercice 2026, **200,46 M€** de recettes d'investissement soit -46,15 M€ (-18,71%) par rapport aux recettes inscrites sur l'exercice 2025 après ajustements en Budget supplémentaire.

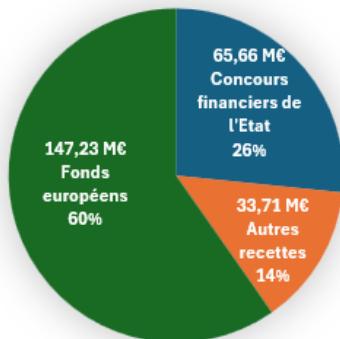
Cette baisse s'explique par :

- la diminution importante des recettes issues des fonds européens (-41,3 M€, -28 %),
- la baisse des recettes de politiques publiques (-5 M€, -15,88 %).

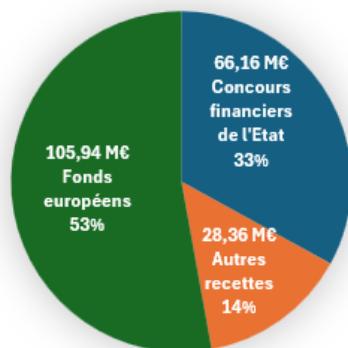
En millions d'euros

RRI	BP 2025 (A)	BS 2025 - ajustements effectués au titre au vote LFI 2025 (B)	(A) + (B)	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
Recettes fiscales	37,44	-37,44	0,00	0,00	0,00	0,00%
Concours financiers de l'Etat	64,26	1,40	65,66	66,16	0,50	0,76%
Autres recettes	33,71		33,71	28,36	-5,36	-15,88%
Fonds européens	147,23		147,23	105,94	-41,29	-28,05%
Total des RRF	282,64	-36,04	246,61	200,46	-46,15	-18,71%

REPARTITION DE RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2025 (BP/BS)



REPARTITION DE RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2026



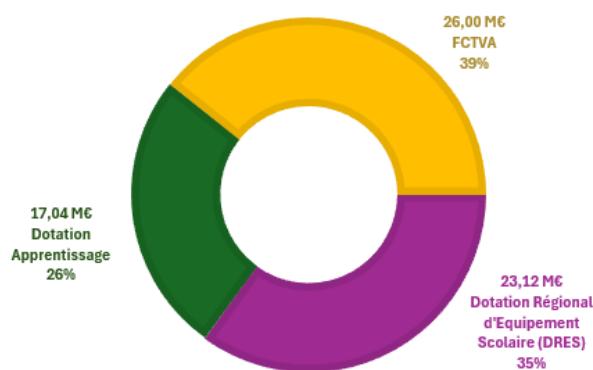
1.1 Concours financiers

En section d'investissement, les concours financiers de l'Etat sont inscrits au Budget primitif 2025 à hauteur de **66,16 M€** contre 65,66 M€ au BP/BS 2025 soit +0,5 M€ qui s'explique :

- par la hausse de +1,6 M€ des recettes de FCTVA,
- mais la fin, en parallèle, des dotations attendues au titre du Plan de Relance 2021 (-1,1 M€ par rapport au BP 2025).

CONCOURS FINANCIERS - BP 2026

Section Investissement



Dans le détail, les concours financiers de l'Etat correspondent :

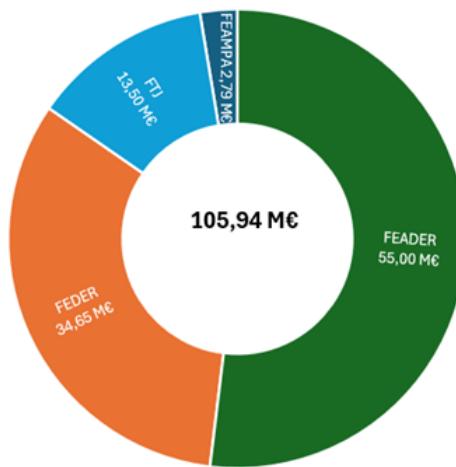
- **A la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)** qui est estimée à **23,12 M€** dans le cadre du Budget primitif 2026, soit un montant identique aux exercices précédents ;
- **A la dotation d'apprentissage**, qui sera également identique à celle de l'exercice précédent pour un montant de **17,04 M€** ;
- **Au Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** : l'inscription d'une recette d'investissement d'un montant de **26 M€** est proposée au Budget primitif 2026, en hausse de +1,6 M€ par rapport au Budget primitif 2025 ajusté en Budget supplémentaire, en lien avec l'avancement des actions menées dans le cadre de l'opération du QHU et du volume de dépenses réelles d'investissement éligibles au FCTVA en hausse.

1.2 Les fonds européens

Il est proposé d'inscrire **105,94 M€** de fonds européens sur la section d'investissement. Ces recettes sont en nette baisse par rapport au BP 2025 (-41,29 M€) du fait de la fin de la programmation 2014-2020. L'enveloppe du FEADER diminue drastiquement (-54 M€). Les dispositifs du nouveau FEADER 2023-2027 n'ont réellement été déployés qu'à compter de l'année 2025. Pour mémoire, le FEADER ne transite pas par le budget régional mais par l'organisme payeur, l'Agence de services et de paiement (ASP) qui réalise les paiements aux bénéficiaires. Toutefois, la Région doit intégrer chaque année dans son budget, en dépenses et en recettes, le montant des dépenses effectuées par l'ASP.

La mise en œuvre des autres programmes s'accélère en revanche en 2026. Les inscriptions budgétaires en recettes sont donc en hausse, sur le FTJ (+4,5 M€), sur le FEAMPA (+0,5 M€) et sur le FEDER (+7,6 M€).

Les prévisions 2026 sur la nouvelle programmation 2021-2027 se répartissent ainsi de la manière suivante :



1.3 Les autres recettes

En section d'investissement, les autres recettes générées par les politiques publiques sont proposées à hauteur de **28,36 M€** en baisse de 5,36 M€ par rapport au BP 2025.

Les remboursements de prêts ou d'avances octroyés aux acteurs économiques du territoire représentent plus de 42% de ces recettes. Elles sont inscrites à hauteur de 12 M€ au BP 2026 au regard des échéances attendues, mais en baisse de 2,00 M€ par rapport au BP 2025.

Les cofinancements du projet de construction du quartier hospitalo-universitaire (QHU) sont estimés à 6,44 M€ pour 2026, suivant l'avancement du projet global.

Les fonds verts, accordés par les services de l'Etat depuis 2023 sur des projets de rénovation énergétique des bâtiments, sont proposés à 1,18 M€ au BP 2026, en baisse de 0,54 M€ par rapport au budget précédent.

Des cofinancements à la réalisation du projet de technocampus acoustique au Mans sont escomptés à hauteur de 1,24 M€, ainsi que des reversements d'excédents sur des dispositifs menés avec BPI France pour 0,70 M€.

Les recettes estimées dans le domaine de l'enseignement sont proposées en hausse de 1,46 M€, soit à 3,46 M€ en 2026. En matière d'enseignement supérieur, des participations au projet d'extension Polytech et de l'IUT du Mans sont inscrites pour 2,07 M€.

Par ailleurs, les fonds chêne, les fonds chaleur et les certificats d'économie d'énergie seront également sollicités pour le financement de divers travaux de rénovation dans les lycées.

Dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage, 2,67 M€ de recettes sont anticipées au titre de financement du Pôle d'excellence sanitaire et social du Mans.

Enfin, la Région des Pays de la Loire, en tant qu'instructeur unique de l'ensemble des mesures régionalisées du FEAMPA, assure l'avance de fonds auprès des bénéficiaires pour le compte des co-financeurs (le Département de la Vendée, le Syndicat mixte des ports de pêche de Loire-Atlantique et l'Etat). Les compensations de ces co-financeurs sont attendues en 2026 à hauteur de 0,64 M€.

2.4-Les conditions de l'équilibre budgétaire

L'équilibre formel du budget et des sections de fonctionnement et d'investissement fait intervenir des opérations dites d'ordre, équilibrées budgétairement par ou entre sections.

A. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes par ou entre sections, sont destinées à affiner l'information comptable relative au résultat de l'exercice et au patrimoine de la collectivité.

Elles sont imputées sur des chapitres budgétaires spécifiques et ne donnent pas nécessairement lieu à exécution budgétaire.

1.1- L'amortissement des immobilisations

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 525 M€ à inscrire en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Les dispositions adoptées pour atténuer l'impact budgétaire de ces mouvements sont proposées à hauteur de 380 M€, respectivement en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

De plus, 130 M€ en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement sont nécessaires à la reprise comptable de subventions d'investissement, ce mécanisme concernant principalement la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).

1.2- Les opérations patrimoniales

Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre impactant la seule section d'investissement.

Il s'agit le plus souvent de modifications d'imputations faisant suite à des changements de nature des éléments constitutifs du patrimoine régional : **21,7 M€** sont proposés à ce titre, en dépenses et recettes d'investissement.

1.3- L'ajustement du virement entre sections budgétaires

Le virement vers la section d'investissement permet de réinjecter le résultat prévisionnel de fonctionnement en investissement. Il s'agit d'une écriture de prévision sans réalisation, dont l'objectif est d'assurer l'équilibre réel tel que défini par la réglementation.

Recettes et dépenses réelles et d'ordre de la section de fonctionnement font, ainsi, apparaître un excédent de **257,32 M€**, montant qui fait l'objet d'un transfert en section d'investissement matérialisé par une dépense de fonctionnement complémentaire et une recette d'investissement équivalente.

Au total, les opérations d'ordre s'établissent comme suit :

	BP 2026	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 976 219 558,00	1 976 219 558,00
Opérations réelles	1 193 896 820,00	1 466 219 558,00
Opérations d'ordre de section à section	782 322 738,00	510 000 000,00
Investissement	1 283 027 287,00	1 283 027 287,00
Opérations réelles	751 327 287,00	200 458 735,00
Emprunt		278 545 814,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 700 000,00	21 700 000,00
Opérations d'ordre de section à section	510 000 000,00	782 322 738,00
TOTAL	3 259 246 845,00	3 259 246 845,00

Après intégration des opérations d'ordre, l'équilibre comptable du Budget primitif 2026 est donc obtenu dans les conditions schématisées comme suit :

	BP 2026	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 976 219 558,00	1 976 219 558,00
Opérations réelles	1 193 896 820,00	1 466 219 558,00
Opérations d'ordre	782 322 738,00	510 000 000,00
Investissement	1 283 027 287,00	1 283 027 287,00
Opérations réelles	751 327 287,00	479 004 549,00
Opérations d'ordre	531 700 000,00	804 022 738,00
TOTAL	3 259 246 845,00	3 259 246 845,00

B. Épargne et emprunt

Les propositions budgétaires permettent de dégager une épargne brute de **272,32 M€**, qui viendra, ainsi, autofinancer en partie l'effort d'investissement annuel. Déduction faite de l'amortissement de la dette, l'épargne nette s'établit à **154,26 M€**.

	BP 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement	1 419 525 480,00	1 466 219 558,00
Dépenses de fonctionnement	1 195 657 890,00	1 193 896 820,00
Epargne brute	223 867 590,00	272 322 738,00
Amortissement de la dette	120 860 000,00	118 060 000,00
Epargne nette	103 007 590,00	154 262 738,00

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement des investissements, par l'épargne et diverses recettes de la section d'investissement, conduit à un besoin d'emprunt de **278,55 M€**.

	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'investissement (hors amortissement)	672 709 465,00	633 267 287,00
Epargne nette	103 007 590,00	154 262 738,00
Recettes d'investissement	282 643 172,00	200 458 735,00
Emprunt de l'exercice	287 058 703,00	278 545 814,00

Partie 3 – Le Budget Primitif 2026, un Budget engagé

Après avoir posé les fondations financières et défini les grands équilibres de ce Budget primitif 2026, cette troisième partie s'attachera à décliner les actions concrètes qui incarnent les choix politiques de la majorité régionale.

Ce budget ne se réduit pas à des inscriptions comptables. Il exprime une volonté, celle de maintenir le cap malgré la contrainte, tout en affirmant les marqueurs essentiels. Chaque euro mobilisé doit contribuer à renforcer la compétitivité, à offrir des perspectives à la jeunesse, à accélérer la transition écologique et à garantir l'équité territoriale.

Ces objectifs se déclinent en quatre grands défis qui structurent l'action publique régionale depuis le début de ce mandat :

- Agir en faveur de l'emploi et des entreprises,
- Donner les meilleures chances de réussite et d'épanouissement à la jeunesse ligérienne,
- Relever le défi des mobilités et de la transition écologique,
- Agir au plus près des Ligériens pour accompagner les territoires dans les grands défis de demain.

Ces 4 fondamentaux s'appuient sur des politiques concrètes, des dispositifs éprouvés et des investissements ciblés. Ils traduisent la conviction régionale qu'un budget, même contraint, peut être un levier puissant pour transformer le territoire et améliorer la vie des Ligériens.

3.1- Défi n°1 - Agir en faveur de l'emploi et des entreprises

Il y a un an, la Région des Pays de la Loire a fait le choix de donner une nouvelle impulsion à son action économique pour accélérer la trajectoire autour d'axes stratégiques (Emploi Compétences avec une attention particulière à la jeunesse, aux demandeurs d'emplois, aux étudiants ou aux jeunes agriculteurs), Transitions/ Innovation, Attractivité-rayonnement).

L'année 2026 s'inscrira dans la continuité de ces engagements et sera notamment marquée par le déploiement du 2^e acte de cette ambition d'accélération avec :

- le lancement d'une **nouvelle stratégie à l'international** pour simplifier et dérisquer l'approche de nouveaux marchés à l'international,
- le **déploiement de l'accélérateur IA**, pour permettre aux entreprises de mieux appréhender le potentiel de l'IA et ce quel que soit leur niveau de maturité,
- la mise en place d'une nouvelle brique de services pour stimuler le rapprochement entreprises /académiques avec **l'ouverture aux acteurs économiques d'équipements académiques discriminants** pour faciliter l'émergence de projets d'innovation.

Par ailleurs, la **préservation de sa politique d'investissement** restera un choix politique majeur avec, à titre d'illustration :

- le **démarrage des travaux de l'ensemble immobilier « Campus Santé Franceline Ribard »** (opération QHU – Quartier Hospitalo Universitaire) en octobre 2026, opération immobilière dont la Région assure la maîtrise d'ouvrage,
- le **maintien de la dynamique d'engagement au titre du volet ESRI du CPER 2021-2027** qui cible directement la jeunesse ligérienne en améliorant l'environnement de travail des étudiants et des chercheurs sur les campus (75% des engagements réalisés fin 2025),
- la poursuite du rythme de programmation des fonds européens pour l'agriculture (FEADER) et la pêche (FEAMPA) avec un taux de 35% sur les 2 fonds à fin 2025,
- les investissements dans l'innovation : fin 2025, 77M€ des 300M€ engagés ont été utilisés pour accompagner des projets innovants.

La poursuite de l'effort de sobriété budgétaire de la Région se traduira par :

- le maintien des actions dont l'efficience est avérée (ex : 1 emploi = 1 formation avec 73% de taux d'insertion 6 mois après leur sortie de formation),
- le renforcement de la lisibilité et de l'effet de levier de son action en agissant là où aucune autre aide n'est mobilisable,
- le développement d'une ingénierie d'accompagnement (en complément du financement), porteuse de nouvelles valeurs, au service des entreprises avec le déploiement, sur une année pleine, d'une nouvelle offre de service « J'innove avec la Région », l'ouverture de la plateforme IA fin 2025, l'accélérateur foncier ou la mise à disposition de l'Assistant Export,

C'est globalement l'approche de la relation à l'entreprise qui poursuivra sa mue avec 3 lignes directrices :

- Systématiser l'écoute usager au moment de la conception de l'offre de service de la Région et dans l'évaluation de sa pertinence après déploiement en continu pour mesurer l'impact,
- Poursuivre la simplification pour mieux faire comprendre les ressources mobilisables,
- Mettre en place un accompagnement dédié, garant de la qualité du service.

C'est le défi porté par la Task Force compétitivité qui sera accéléré en 2026 : aller voir les entreprises de manière pro-active pour présenter l'offre de service de manière simple et illustrée, auprès de clubs d'entreprises et, dans une relation individuelle, auprès de plus de 500 entreprises, qui représentent 10% de l'emploi dans le secteur marchand en région.

A. Emploi Compétences

1.1- Développer les compétences vers les métiers en tension pour répondre aux enjeux de recrutement des entreprises

Malgré le tassement du marché de l'emploi, on estime à plus de 112 000 par an le nombre de recrutements qui mettent plus de 3 mois à se conclure. Ils sont qualifiés de difficiles :

- **Le dispositif 1 emploi = 1 formation (42,35 M€ inscrits en crédits de paiement sur 2026), action phare de la politique régionale de formation professionnelle continue des demandeurs d'emplois.** Avec un taux d'insertion de 73% dans les 6 mois après la sortie de formation, couplé au recueil d'un taux de satisfaction des employeurs de 94%, ce sont plus de 5 000 places de formations qui seront ouvertes, avec quelques inflexions apportées dès 2026, notamment :
 - **En augmentant les exigences sur les intentions d'embauche avec l'obligation d'accueil en stage**
 - **En recherchant avec les fédérations professionnelles de branche, un partage plus équilibré de l'effort financier** pour qu'elles participent au financement de la certification dans le cadre d'un contrat en alternance auquel préparerait 1 emploi = 1 formation,
 - **En relevant le double défi de la formation des jeunes sans qualification et du recrutement des entreprises confrontées à l'absence de compétences en proximité sur les métiers en tension** avec la mise en place de PREPA Passerelles, offrant désormais des formations mixtes (compétences clés et 1^{er} niveau de qualification)
- **Les métiers du sanitaire et social, parmi les premiers métiers en tension en Pays de la Loire, devant ceux de l'Inter-industrie, et jouissant d'un taux d'insertion de plus de 90% resteront au centre de l'attention de la Région avec plus de 9 500 places ouvertes en 2026 (60,2 M€ de crédits de paiement inscrits sur l'exercice 2026).** Une vigilance sera cependant apportée au respect en 2026 du protocole sur les formations sanitaires et sociales, au titre du Ségur sur la Santé. La Région n'ayant ni la vocation ni les moyens de se substituer à l'Etat, un désengagement unilatéral de l'Etat en 2026 aurait pour conséquence la non-ouverture de plus de 350 places de 1^{ère} année. En tout état de cause, la Région assumera les coûts de ces formations pour les personnes entrées en 2025 en formation, pour leurs 2^{eme} année et 3^{ème} année contrairement à l'Etat dont le désengagement est brutal.

- **Enfin, s'agissant de l'apprentissage** : la Région veillera, en 2026, à ne pas être sollicitée comme le financeur de "dernier ressort" en fonctionnement. Elle priorisera ses interventions vers les formations qui offrent de véritables débouchés et constituent des voies alternatives complémentaires de celles ouvertes au titre d'1 emploi = 1 formation ou des formations sanitaires et sociales. Par ailleurs, en matière d'investissement, elle s'attachera à favoriser les projets qui mutualisent l'accueil en plateau technique des jeunes sous statut scolaire ainsi que des adultes en formation professionnelle continue. Elle veillera également à soutenir les projets des Instituts de formation sanitaire et sociale qui accueillent des apprentis.

1.2- Soutenir les vocations vers un entrepreneuriat durable, quels que soient les profils et les secteurs

- **Encourager les vocations pour assurer le renouvellement des générations des secteurs de l'agriculture et de la Pêche** avec le déploiement en année pleine des 2 dispositifs de prêts d'honneur : AgriBOOST 40+ et AgriBOOST Elevage, déjà abondés à hauteur de 1,4 M€ chacun. Un réabondement du fonds AgriBOOST Elevage est prévu à hauteur de 0,45 M€ en crédits de paiement sur l'exercice 2026.
- **Accompagner les étudiants dans l'aventure entrepreneuriale** : l'ambition de la Région est d'atteindre 1 000 étudiants sous statut national d'étudiants entrepreneurs d'ici 2027. Après le lancement en 2025 du package booster, permettant aux projets les plus matures d'être accompagnés par une structure spécialiste comme PEPITE, 2026 sera la seconde année de mise en œuvre effective de la feuille de route. Une réflexion sera lancée sur la mise en place d'une **boussole numérique** qui permettra aux étudiants entrepreneurs de mieux se repérer dans l'écosystème entrepreneurial et un programme de recherche pour évaluer l'impact de l'action de la Région sera lancé.
- **Suivre le déploiement en 2^e année du PASS entreprendre** : accessible en priorité aux demandeurs d'emploi pour leur permettre de devenir acteur de leur projet de création/reprise en choisissant l'accompagnement le plus adapté, il offre également aux salariés la possibilité d'être accompagnés dans la recherche de financement et, plus globalement, dans leur projet de reprise d'entreprise. Au 15 novembre 2025, 5 500 PASS ont été attribués à 3 400 entrepreneurs dont 80% de demandeurs d'emploi, avant la refonte de la politique régionale. Ces chiffres traduisent une meilleure adaptation de la politique régionale de soutien à la création/reprise d'entreprise aux besoins réels des entrepreneurs grâce à une large écoute des bénéficiaires pour faire évoluer les modalités de soutien de la Région. Le déploiement se poursuivra en 2026 avec une cible de 5 500 PASS.

B. Innovations / transitions

En 2026, la Région mobilisera ses partenaires de l'écosystème d'innovation et ses outils de financement autour des objectifs suivants :

- Stimuler l'innovation et accompagner la création d'entreprises innovantes, en développant parallèlement les compétences nécessaires aux transitions numérique et écologique ;
- Soutenir la croissance et renforcer la compétitivité des entreprises existantes, en facilitant leur accès aux technologies émergentes et aux marchés à fort potentiel de développement économique ;
- Favoriser les collaborations et les synergies au sein de l'écosystème régional, notamment par le renforcement des partenariats entre entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur ;
- Attirer des financements et des investissements pour les projets innovants, en complément des outils régionaux existants ;
- Assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire régional, en tenant compte des spécificités et atouts de chaque bassin d'emploi ;
- Évaluer l'impact des actions menées par la mise en place d'indicateurs de performance et de suivi des résultats.

1.1 Déploiement d'une nouvelle offre "J'innove avec la Région" sur une année pleine

L'objectif régional est d'accompagner plus de 700 entreprises d'ici les 2 prochaines années dans le portage d'un projet d'innovation.

En juillet 2025, la Région a lancé un nouveau service « J'innove avec la Région » afin de faciliter l'accès des entreprises à l'offre de services Innovation de la Région. Il cible en priorité les PME qui sont dans une première démarche d'innovation. A fin octobre, 70 entreprises ont déposé une demande.

Ce service sur-mesure propose un suivi personnalisé assuré par un référent dédié de la Région qui l'oriente vers les solutions répondant à ses besoins (financement ou mise en relation qualifiée avec un acteur de l'innovation pour du conseil, de l'expertise ou de l'accompagnement). Il répond aux demandes des entreprises quel que soit le stade de maturité de leurs projets : concrétisation d'une idée en projet, étude de la faisabilité et de la viabilité du projet, recherche d'une expertise technique ou de financement.

Ce service est accessible rapidement et simplement avec le dépôt d'un formulaire par l'entreprise sur le site de la Région.

1.2 Accélérer l'intégration de l'IA dans les produits ou process : une nouvelle offre de service pour les entreprises

Disponible depuis novembre 2025, cet Accélérateur IA ambitionne de cibler 1000 entreprises d'ici 2 ans avec une offre de service globale, qui vise à :

- **Démocratiser l'accès à l'IA** pour les TPE, PME et ETI en présentant, lors de temps forts, des cas concrets activables ;
- **Soutenir les usages responsables et maîtrisés** de ces technologies ;
- **Favoriser les coopérations** entre offreurs de solutions, entreprises et partenaires d'accompagnement ;
- **Valoriser les initiatives locales et les retours d'expériences** d'entreprises déjà engagées.

Grâce à un parcours **personnalisé, graduel et adapté à chaque niveau de maturité numérique**, cette nouvelle plateforme permet à toute entreprise de faire son autodiagnostic pour évaluer sa maturité en matière d'IA puis :

- D'explorer les opportunités de l'IA, de monter en compétences et de découvrir l'écosystème régional ;
- De qualifier son besoin pour passer à l'action ;
- D'investir dans une solution IA pour développer son projet.

1.3 Rapprocher les entreprises et les académiques pour stimuler l'innovation

- **Rendre accessibles, aux entreprises ligériennes, les équipements d'excellence que la Région finance dans les laboratoires** : c'est l'un des enjeux du nouveau Label « **“R&D OpenLab Région Pays de la Loire”** qui sera déployé en 2026. Près de 20 plateformes seront concernées dès cette 1^{ère} phase, et donneront accès à une offre de service qualifiée, associée à des technologies de pointe, et un cadre de collaboration sécurisé. Destiné à devenir pour les entreprises une nouvelle « marque repère » de l'écosystème académique, il contribuera à dynamiser les collaborations public-privé. Cette démarche sera couplée avec la future création d'un portail IA destiné à orienter et mettre en relation l'entreprise avec l'offre du partenaire académique la plus adaptée à l'expression de son besoin.

- **Accélérer le transfert des résultats de la recherche dans l'économie**
Grâce à l'accord de coopération signé entre la Région et l'Agence Nationale de la Recherche, les lauréats ligériens de projets de recherche à fort potentiel applicatif, financés par la Région ou l'ANR, pourront être accompagnés pour encourager le transfert de leurs résultats vers l'économie réelle. Des actions d'orientation ou d'accompagnement définies en étroite collaboration avec les acteurs de l'écosystème régional de l'innovation seront alors déployées, qu'il s'agisse de la démonstration d'un potentiel d'industrialisation (via par exemple une ligne pilote à l'échelle 1), ou encore de la finalisation d'un produit/procédé/service en vue d'une mise sur le marché via la création d'une start up.
- **Accélérer l'innovation en agriculture et en alimentation pour anticiper les impacts du changement climatique**
 - **Renforcer l'anticipation et l'articulation entre le monde agricole et les acteurs de la recherche** et de l'expérimentation, tout en assurant un transfert effectif des résultats vers le terrain avec l'appel à projet “Développement expérimental en agriculture” et le méta projet CLIMAVEG 2 ;
 - **Innover avec plus de projets européens en reconduisant le partenariat AGROECOLOGY.** Courant 2026, ce consortium étudiera les candidatures au 3^e appel lancé en décembre 2025. Ce 3^e appel concerne deux nouvelles thématiques : (a) « la diversité génétique des cultures et du bétail, moteur de la transition agroécologique » et (b) « les facteurs sociaux dans les transitions agroécologiques et la promotion de l'engagement des agriculteurs ». En parallèle, la Région Pays de la Loire prévoit de renforcer son implication au sein de ce consortium, en s'investissant aux côtés d'autres Régions européennes sur la question du rôle des collectivités régionales en tant que facilitatrices de la transition agroécologique. Ce volet est en attente de confirmation par la Commission européenne, la réponse étant attendue pour début 2026 ;
 - **Accélérer le déploiement des nouvelles technologies (robotique, capteurs, objets connectés...)** dans le secteur agricole pour accompagner sa mutation agroécologique, et continuer de progresser sur le plan de la santé et du bien-être animal, en capitalisant sur les tests menés en conditions réelles dans le cadre des fermes expérimentales.

C. Attractivité – Rayonnement

L'année 2026 sera marquée par **le déploiement d'une nouvelle approche du soutien des entreprises à l'international**. Cette nouvelle approche, plus transversale, coconstruite avec les partenaires de la Team France Export, sur la base d'une large écoute usagers, mobilisera 2,27 M€ inscrits en crédits de paiement sur l'exercice et ambitionne :

- D'aller chercher de nouveaux relais de croissance, notamment pour les entreprises qui n'exportent pas encore grâce au lancement d'un road show « l'export commence chez vous » dans chaque département et à la mise à disposition d'un nouvel « Assistant export intelligent » pour guider les 1ers pas. L'objectif est d'encourager d'ici 2030 plus de 1000 entreprises à franchir le cap de l'export ;
- De donner aux entreprises l'opportunité de constater ce qui marche ailleurs, ce sera notamment un des enjeux de la 1^{ère} Learning expédition dédiée à l'IA en 2026 ;
- De jouer la carte de l'accompagnement collectif par filière, pour que les entreprises soient mieux armées, avec la mise en place de Task Force Internationales inspirées d'une démarche déjà testée avec la filière économie bleue ;
- De simplifier, dès 2026, l'accès aux soutiens régionaux avec l'ouverture d'un dispositif unique « BOOST EXPORT PAYS DE LA LOIRE ». En 2026, environ 200 **PME industrielles et agricoles** pourront bénéficier de ce soutien pour **amortir les 1ers coûts opérationnels à l'export**.

3.2- Défi n°2 - Donner les meilleures chances de réussite et d'épanouissement à la jeunesse ligérienne

La Jeunesse est une priorité de la Région. En 2026, dans le contexte budgétaire contraint, la Région se recentre sur ses compétences en garantissant un fonctionnement performant des lycées (1), en accompagnant leur réussite éducative (2), en leur ouvrant le champ des possibles en matière d'orientation (3) et en leur offrant l'excellence culturelle et sportive au plus près sur leur territoire (4).

A. Assurer un fonctionnement performant des lycées

La Région s'engage à offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux élèves et notamment adaptées à leurs besoins pédagogiques.

Tout d'abord, la Région ouvrira un **nouveau lycée au Sud-Loire, sur la commune de St-Philbert-de-Grand Lieu**. Cet établissement comprend un internat de 80 lits et un amphithéâtre de 150 places. Ce lycée proposera des formations des voies générale et technologique axées sur le numérique, la transition énergétique et les métiers de l'eau, en cohérence avec les atouts naturels du territoire et la proximité du lac de Grand-Lieu. La voie professionnelle sera tournée vers l'avenir, notamment dans les domaines de l'électricité et de la cybersécurité et de l'enseignement supérieur innovant, avec notamment un BTS Métiers de l'Eau, unique au sud de la Loire. Ce nouveau lycée constituera une véritable chance pour les jeunes, leur offrant un cadre d'apprentissage stimulant, durable et ouvert sur les métiers d'avenir.

Dans le contexte de budget contraint, **la dotation annuelle de crédit de fonctionnement pour les 117 lycées publics se porte en 2026 à 41 M€ inscrits en crédits de paiement. Elle est maintenue cette année** en intégrant une anticipation de la baisse de l'électricité, et un lycée de plus. Et comme les autres années, une enveloppe prudentielle (1,6 M€) est prévue pour gérer des difficultés imprévues que peuvent rencontrer les lycées.

Pour garantir un fonctionnement optimal des lycées, **la Région confirme son engagement pour garantir les meilleures chances de réussite** en offrant des équipements pédagogiques adaptés aux nouveaux besoins avec une enveloppe de 5,9 M€ (PAREO plan annuel régional équipement et nouveaux plateaux techniques dans le cadre des projets « Appel à Manifestation d'Intérêt-Compétence et Métiers d'Avenir France 2030 » inclus) et un plan d'équipements en matériel et véhicules de 2,2 M€.

En parallèle, **la Région accélère la transformation de la carte des formations professionnelles initiales scolaires**. Il s'agit de mettre en place de nouvelles formations, avec le double objectif de proposer à chacun un parcours de réussite et de répondre aux besoins des entreprises et de la société.

L'instruction de 62 dossiers d'ouvertures/fermetures (Education nationale et Agriculture) par la Région et les autorités académiques, ainsi que les concertations, ont permis de sélectionner 40 propositions (31 ouvertures/ 9 fermetures) en fonction de la maturité et de la pertinence des projets au regard de la note de cadrage, de l'offre de formations existante, de l'implication du monde économique, des opportunités de mutualisation et des conditions de faisabilité en termes pédagogiques et matériels.

Une convention de partenariat a été signée fin 2025 entre la Région et les Greta-CFA. L'objectif est de développer la mutualisation et le co-financement des plateaux techniques. Ce partenariat contribue aux échanges avec les entreprises, à l'insertion des jeunes et au renouvellement des équipements.

Par ailleurs, soucieuse de **l'amélioration des conditions de travail et d'efficacité des agents régionaux des lycées**, la Région investit 2,6 M€ et achète plus de 1 M€ de protections et vêtements de travail pour les 2 900 agents régionaux des lycées.

Le programme du lycée 4.0 prévoit, en 2026, une enveloppe budgétaire de 3,6 M € en fonctionnement pour le stockage des données des lycées, la mise à jour des logiciels indispensables aux pilotages informatiques, la sécurisation des accès de chaque lycée contre les cyberattaques et dans une logique d'optimisation des services. Le Région investit également 3,7 M € dans les infrastructures numériques des 117 lycées publics (travaux, téléphonie, wifi, système réseau...). Pour compléter ce programme, une enveloppe de renouvellement des PC fixes et vidéoprojecteurs de 1,7 M € est prévue sur 2026.

De plus, pour la 6^{ème} année consécutive, la Région offrira à la rentrée scolaire prochaine un ordinateur individuel portable à chaque lycéen de la région des Pays de la Loire entrant en 2nde ou en 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire). Cette ambition numérique auprès des jeunes contribue à leur réussite scolaire, à la poursuite de leurs études secondaires ou encore à la prise en main d'un outil facilitant leur insertion professionnelle. Cet investissement (près de 20 M €) concerne les lycéens du public mais aussi dans un souci d'égalité et d'équité ceux du privé. En outre, la refonte de la plateforme numérique de travail (ENT), développée en collaboration avec l'académie de Rennes (Bretagne), offre, au-delà d'une mutualisation des coûts, une solution unique sécurisée pour un service éducatif optimisé (250 K€).

Véritable choix d'équité et d'égalité, la Région soutiendra cette année encore les investissements des établissements privés à hauteur de 14 M € ; en effet avec 56 000 élèves accueillis, l'enseignement privé propose une offre de formation complémentaire et indispensable à celle des lycées publics. Une enveloppe de 300 K€ est également dédiée à l'amélioration des plateaux techniques des établissements privés.

Avec l'opération "Ici on cuisine !", depuis 2024, et encore cette année, la Région s'attache à développer le « fait maison » au sein de ses restaurations scolaires. Tout au long de l'année, Samuel Albert, chef du restaurant Les Petits Prés et de la Brasserie du Ralliement à Angers, rencontrera les équipes de restauration dans les lycées et proposera des menus de saison créatifs qui seront réalisés par les équipes de restauration des lycées des Pays de la Loire. Dans cette même dynamique, la Région a lancé les labels "Ici, on cuisine !", symbolisés par une à trois fourchettes, qui récompensent les services de restauration les plus engagés dans l'approvisionnement régional.

B. Accompagner la réussite éducative des jeunes

La Région poursuit son engagement pour diminuer les inégalités d'accès à la formation en continuant les dépenses volontaristes pour des dispositifs d'aides tels que le **fond social lycéen** (800K€), la **précarité menstruelle** (250 K€), la **dotation de crédit de 1^{er} équipement professionnel** (2,8M€) et le **financement des ressources pédagogiques** (650 K€).

La Région propose **d'apprendre autrement en soutenant des projets mis en place par les communautés éducatives** incluant les lycéens sur des actions liées à la transition écologique, à l'emploi et au soutien de la jeunesse (600K€). Par ailleurs, cette année, l'enveloppe des crédits éducatifs d'autonomie concernant tous les lycées est renouvelée à l'identique à hauteur de 1,7 M € pour permettre aux équipes éducatives de développer des projets (sorties culturelles, voyages, échanges...).

Par ailleurs, du fait de nombreuses contraintes budgétaires, la Région prend la décision de mettre fin au dispositif « job étudiant : prime de 200€ ».

En outre, afin de **lutter contre le décrochage scolaire des jeunes**, la Région s'engage avec force pour la persévérance scolaire et financera à ce titre plus de 2 M € dans les écoles de production en 2026.

De plus, la Région soutiendra quelques projets de jumelage entre des lycées et des IME, afin de soutenir l'ouverture d'esprit des jeunes et de **rendre l'école plus inclusive** (50 K€).

Enfin, la **Région continue en 2026 de donner la parole aux jeunes avec la troisième édition de La Promotion** (100 K€), dispositif régional inédit réunissant 100 jeunes de 15 à 20 ans issus des cinq départements aux parcours variés. Véritable espace de dialogue, cette instance permet aux jeunes de contribuer à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent et de vivre une expérience unique pendant une année.

C. Ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation

La Région poursuit son engagement et ses actions propres en matière d'information sur les métiers, les formations et l'orientation. Cette compétence de la Région, désormais bien ancrée, vient compléter ses actions en tant qu'autorité organisatrice de la formation, et contribue ainsi à ouvrir le champ des possibles à la jeunesse.

En 2026, la Région poursuit le **déploiement de ses cinq Orientibus sur les territoires**, afin de compléter les initiatives des établissements scolaires et des acteurs de l'information sur les métiers, les formations et l'orientation sur les territoires. **Le Média Orientation**, lancé à la rentrée 2025 suite aux propositions des jeunes de la Promotion, monte en puissance en proposant des outils d'information répondant aux besoins d'information des jeunes. La Région continue à apporter un soutien financier essentiel aux **Campus des Métiers et des Qualifications ligériens** et au Campus national des industries de la mer qui contribuent au rapprochement écoles-entreprises. La Région a porté la création d'un 9ème Campus des Métiers et des Qualifications Energies Durables (labellisé le 11/02/2025) qui contribuera à l'adaptation des formations à la transition énergétique et à l'attractivité de ces nouveaux métiers.

Afin de favoriser **l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et notamment des jeunes**, la Région poursuit activement son partenariat fructueux avec l'Agefiph, visant à garantir un accès égalitaire à l'orientation et à la formation. Des Coordonnateurs Handicap sont ainsi financés par la Région et l'AGEFIPH dans chacun des cinq départements pour favoriser l'inclusion dans les formations.

En 2026, la Région renouvelle son engagement pour le pilotage d'évènements qui présentent et promeuvent les secteurs économiques et leurs métiers auprès des publics en demande d'information : organisation de la 4^{ème} édition du **Région Big Bang emploi**, préparation des finales régionales de la 49^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills (qui se tiendront au 1^{er} trimestre 2027).

La Région conforte les missions des cinq Référents Orientation (un sur chaque département), pour accompagner le déploiement des actions régionales sur le territoire, et aussi soutenir les initiatives issues des territoires sur la relation écoles-entreprises. Par ailleurs, la Région continue d'accompagner les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) avec six assistantes de lutte contre le décrochage scolaire et d'orientation, pour lutter contre le décrochage scolaire, remettre les jeunes décrocheurs dans une dynamique de formation et assurer une insertion réussie de chaque jeune dans le monde du travail.

D. Offrir l'excellence de la culture, du sport et du patrimoine au plus près des Ligériens

En 2026, la Région continue de déployer une offre culturelle, sportive et patrimoniale à destination des Ligériens dans tous les territoires avec pour objectifs d'offrir l'excellence de la culture et du sport au plus près des Ligériens, permettre l'engagement de la jeunesse et continuer à créer du lien avec les territoires.

La Région continuera de proposer de grands événements d'excellence, populaires et rassembleurs. En 2026, la nouvelle édition de **Ma Région Virtuose** (1,5 M€) va voir l'amplification de l'itinérance avec un second camion scénique qui sillonnera les petites communes. Une nouvelle tournée de concerts dans 20 lycées sera assurée par l'ONPL. Autre nouveauté, la création de concerts dans des lieux solidaires. Plus que jamais il s'agit d'amener l'excellence de la musique au plus près du quotidien des Ligériens.

Le Région Pays de la Loire Tour (1,2 M€) est l'autre grand rendez-vous majeur proposé par la Région, cette fois-ci en matière sportive. Cette édition 2026 est marquée par la montée de la course masculine en Pro séries et de la course féminine en Classe 1. C'est une reconnaissance du travail accompli sur les précédentes éditions. Parmi les nouveautés on verra en 2026 notamment la diffusion de l'épreuve à l'international et la création d'une course cyclotouriste pour renforcer le partage de la course avec le grand public.

Fontevraud (5,8 M€) ouvre en 2026 une nouvelle page avec à la fois une nouvelle gouvernance simplifiée et plus efficace (SPL élargie), une nouvelle délégation de service public, la recherche d'un modèle public/privé pour l'exploitation de l'hôtel restaurant, et enfin de nouveaux projets qui traduisent l'ambition de la Région : la création d'un grand film immersif qui raconte l'histoire de Fontevraud, le retour des journées famille autour d'un carnaval, ou encore une nouvelle exposition au Musée qui pour la première fois croisera peinture et photographie (« De Degas à Warhol »).

En 2026, la Région consolide ses partenariats avec de grands opérateurs régionaux qui contribuent à tisser du lien avec le territoire et ses habitants. L'**ONPL** (3 M€) continue de porter une programmation ambitieuse avec près d'un tiers de ses concerts qui se déroulent en région. Le **FRAC** (0,4 M€) augmente ses actions de diffusion régionale, avec notamment de nouveaux projets proposés aux lycées. La maison Julien Gracq s'enrichit de nouveaux partenaires et s'implique plus fortement dans les priorités régionales (prix littéraire des lycéens), tandis que la NEF animation poursuit son action dans le champ du cinéma d'animation, en particulier à Fontevraud (résidences, Chemins de la création...).

La Région continue de soutenir l'accueil de tournages de films sur son territoire (2 M€), avec des retombées économiques, touristiques et d'emplois pour le territoire.

En soutenant à la fois le CREPS (1,2 M€) et les ligues et comités régionaux (0,4 M€), la Région continue en 2026 d'accompagner le sport depuis la détection des jeunes talents jusqu'à la formation au haut niveau. Le soutien en investissement aux associations sportives (ligues, clubs) favorise plus que jamais les priorités régionales (jeunesse, écologie, égalité femme-homme, innovation et data sportive...) et la mutualisation des moyens.

Avec sa compétence patrimoniale, la Région dispose d'outils forts de relation au territoire. L'inventaire général du patrimoine poursuit son action en déployant en 2026 une nouvelle dynamique des « ambassadeurs du patrimoine » pour valoriser les résultats de l'inventaire auprès des publics (lycées, microfolies, ephad...). Pour illustration, une étude d'ampleur sur les quelques 3300 tableaux d'église devrait donner lieu à une grande exposition restitutive à Fontevraud en partenariat avec le Louvre.

La Région maintient en 2026 un fort investissement pour la restauration et la valorisation de son patrimoine remarquable (4,4 M€) : monuments historiques, édifices religieux non protégés, Petites Cités de Caractère, Centres anciens protégés... sans oublier le 1% artistique dans les lycées et bâtiments régionaux.

L'année 2026 est aussi l'occasion pour la Région de reprendre la présidence de la Mission Val de Loire et de porter la préservation et la valorisation de son patrimoine classé par l'UNESCO.

Priorité éminemment transversale, la jeunesse se traduit dans la poursuite d'opérations qui rencontrent leur public avec succès, à l'image le « Plus Grand Musée de France » qui revient pour la 3e année consécutive, l'action "lycéens et apprentis au cinéma" dans le champ de l'éducation à l'image. La refonte du Prix littéraire des lycéens, enrichie des apports de la Promotion, lance sa nouvelle formule dès 2026.

La Région continue enfin d'accompagner des investissements structurants sur son territoire, en particulier dans le cadre du **Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 qui poursuit son déploiement**. Les opérations prévues concernent les lieux suivants : le musée archéologique de Jublains, la nouvelle scène de musiques actuelles à Angers, l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) au Mans et la Collégiale Saint-Martin à Angers.

3.3- Défi n°3 - Défi Écologie et Mobilités

A. Les mobilités au cœur de l'action régionale

Les mobilités sont au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs dans un contexte de transformation profonde des politiques et pratiques de mobilité. Aussi, la Région réaffirme son ambition de répondre, au plus près, aux besoins de déplacement des Ligériens. Cette réponse doit se faire avec des moyens maîtrisés, pour un niveau de service toujours plus performant, et en coopération étroite avec tous les territoires.

L'engagement de la Région pour les mobilités en 2026 se décline en deux ambitions.

1.1 Une offre de transport efficiente

Tout en maîtrisant les coûts, l'objectif de la Région est **d'améliorer la qualité des transports du quotidien**, notamment en augmentant la fréquence et la fiabilité des dessertes des zones périurbaines, et de rapprocher les territoires périurbains et ruraux.

Afin de répondre aux besoins des Ligériens, **l'offre ferroviaire reste l'épine dorsale du réseau de transport régional (277,6 M€ inscrits en crédits de paiement)**. En 2026, l'objectif est de garantir la viabilité économique du développement régional du rail, incluant l'offre, l'acquisition de matériel et l'adaptation des infrastructures à différents horizons.

Forte du succès du premier lot « Tram-Train Sud-Loire », **le développement de l'offre ferroviaire continuera notamment de s'appuyer sur une ouverture progressive du réseau régional TER à la concurrence**. L'année 2026 verra ainsi la mise en œuvre effective de la **société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire »** pour assurer le financement et la gestion des actifs ferroviaires.

Par ailleurs, dans le cadre du **Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027**, la Région poursuivra notamment les études et travaux afin de moderniser les infrastructures nécessaires à la consistance de son offre dont, par exemple, l'accessibilité multimodale au secteur aéroportuaire de Nantes Atlantique.

En complément de l'offre ferroviaire, **le réseau régional routier offre une possibilité de déplacement à un large public d'élèves, de familles, d'actifs, de personnes âgées ou de touristes (271,3 M€ inscrits en crédits de paiement)**. En zone rurale comme en secteur périurbain, les cars Aléop donnent accès aux coeurs de bourg, aux pôles d'emplois, de services, de soins. L'offre routière Aléop est ainsi utilisée par près de 200 000 personnes, chaque jour ou de manière occasionnelle.

Ainsi, la nouvelle délégation de service public sur la Loire-Atlantique, attribuée courant 2025, permettra un développement d'offre de 10 % dès janvier 2026. L'objectif est d'augmenter la cadence des services sur les lignes qui présentent un potentiel de fréquentation, par exemple sur les lignes Nantes – Pornic et Nantes – St-Philbert-de-Grandlieu. L'augmentation de l'offre se traduit également en 2026 par le déploiement de lignes express de cars.

En parallèle, la Région continuera d'accompagner les déplacements des Ligériens dans la ruralité par des solutions de transport adaptées à chaque spécificité territoriale, en lien étroit avec les EPCI et en s'appuyant sur les contrats opérationnels de mobilité.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2026 son engagement dans **le développement du Service Express régional métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (SERM)**, labellisé en 2024, qui représente une **opportunité supplémentaire de traduire l'ambition régionale d'une offre multimodale cohérente et cadencée** (ferroviaire, tramway, cars, bus, vélo, covoiturage, transport à la demande), intégrant les réseaux urbains et régionaux, et maillant les territoires par des pôles d'échange adaptés, des parkings relais et des itinéraires sécurisés pour les modes actifs.

En 2026, le transport entre l'île d'Yeu et le continent connaîtra également de profonds changements avec la reprise des activités de la régie départementale par la société publique locale « Pays de la Loire Mobilités-Exploitation ». Cette opération s'élève à **24,3 M€** inscrits en autorisations d'engagement (AE) de contribution financière de la Région auxquels s'ajoutent **1,78 M€** (AE) au titre des contrats d'occupation du domaine public de Port Joinville et de Fromentine ainsi que **3,7 M€** inscrits en crédits de paiement d'investissement nécessaires à l'exploitation du service sur 5 ans. L'objectif pour la Région, offrir un service aux usagers toujours plus efficient.

La Région poursuivra par ailleurs les procédures relatives à la construction de deux nouveaux navires à grande vitesse dans un soucis constant d'améliorer la qualité du service.

1.2 Développer les services aux usagers

Afin de répondre au plus près aux besoins des Ligériens, la Région poursuit son travail étroit de coopération avec les territoires et développe des services de mobilité pour que chaque Ligérien puisse utiliser facilement le réseau de transport régional.

En 2026, la Région portera des évolutions majeures sur son réseau de transport en préparant **le déploiement du nouveau système régional de distribution des titres de transport** qui remplacera celui des opérateurs ferroviaires et routiers ainsi que **le déploiement de la future gamme tarifaire harmonisée** (24,31 M€ inscrits en crédits de paiement).

Par ailleurs, l'ambition régionale se poursuit pour assurer **un parcours numérique sans couture** afin de fournir au voyageur un accès direct à toutes les offres de mobilité sur le territoire et pour qu'il puisse s'informer, calculer son itinéraire, réserver et payer son titre de transport ou son abonnement. Pour cela, la Région mettra en œuvre une plateforme numérique de services de mobilité (MaaS) et poursuivra le déploiement et la modernisation des systèmes et technologies de l'information indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble des services de transport de la Région (lignes ferroviaires, lignes routières, transport scolaire, transport à la demande).

Les besoins de mobilité se transforment et le réseau de transport, reflet des modes de vie et élément clef de l'organisation professionnelle et familiale, est amené à évoluer. Cette évolution ne concerne pas uniquement le réseau régional mais s'inscrit dans une approche intermodale globale et une réflexion concertée à l'échelle des bassins de mobilité. Les **10 contrats opérationnels de mobilité signés en Pays de la Loire**, avec les Départements, les intercommunalités, les gestionnaires de gares et d'infrastructures, les syndicats d'énergie, sont le terreau des évolutions et portent les expérimentations. Ces coopérations se poursuivront en 2026.

B. La transition écologique, un enjeu qui irrigue toutes les politiques régionales

Dans un contexte de dérèglement climatique, de tension sur ses ressources et sur son approvisionnement en énergie, la Région poursuivra son action au service de la transition écologique pour préserver le cadre de vie des Ligériens.

Au-delà de l'intégration de l'enjeu énergétique et environnemental dans les politiques publiques régionales (mobilités, patrimoine immobilier, recherche, ...), l'engagement de la Région dans ce domaine se déclinera en quatre ambitions fortes en 2026.

1.1 Reconquérir la ressource en eau

Face à la pression croissante sur la ressource en eau, la Région maintient sa mobilisation pour une gestion économe de la ressource, la restauration des cours d'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau. La Région entend **poursuivre son engagement de restaurer 150 km de cours d'eau par an, de couvrir entièrement le territoire par des programmes d'actions territorialisés et de finaliser et suivre scientifiquement l'effet des travaux sur la Loire**

En 2026, la dynamique sera maintenue grâce à la **contractualisation d'accords territoriaux eau sur une dizaine de territoires**, avec une volonté réaffirmée de renforcer l'action régionale sur les secteurs et actions prioritaires en lien avec les stratégies territoriales et les enjeux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ces contrats comporteront obligatoirement des **actions pour améliorer la qualité de l'eau sur les captages prioritaires**. Cette mission d'accompagnement des porteurs de projet se prolongera avec l'organisation d'une nouvelle conférence ligérienne de l'eau pour échanger les expériences, de formations et d'actions de communication tout public afin de fédérer **l'ensemble des usagers autour de la reconquête de la ressource**. Des actions et expérimentations se poursuivent également dans le cadre du projet **LIFE REVERS'EAU 2020-2027** (1,6 M€ inscrits en crédits de paiement).

Les travaux sur la Loire constituent le deuxième axe prioritaire de l'intervention régionale (10,9 M€ inscrits en crédits de paiement). Grandement avancés à l'automne 2025, des compléments ponctuels seront réalisés à l'été 2026 sur cet espace emblématique afin de lui redonner un fonctionnement plus naturel, plus résilient et de préserver les usages associés. Les suivis scientifiques afin d'en mesurer les effets se poursuivront.

1.2 Protéger la biodiversité

Engagée pour la préservation des espaces naturels emblématiques et la biodiversité (7,4 M€ inscrits en crédits de paiement), la Région poursuivra la coordination de ses 4 parcs naturels régionaux, des 24 Réserves naturelles régionales qui s'étendent sur plus de 3 300 hectares et des 41 sites terrestres Natura 2000 et 14 sites mixtes. Ce réseau structurant constitue la vitrine de la biodiversité remarquable du territoire régional mais également d'innovations fondées sur la nature.

Conformément à ses engagements pris en 2021, **la Région poursuit son objectif de labellisation de 3 nouvelles RNR d'ici 2027 avec le territoire des Alpes Mancelles qui devrait être labellisé d'ici la fin de l'année 2026 et constituer ainsi la vingt-cinquième réserve naturelle régionale.**

La Région poursuit également le projet de création d'un 5^{ème} parc naturel régional permettant de définir un projet commun sur le territoire de l'Estuaire de la Loire, espace naturel aux fonctions écologiques majeures. Enfin, la Région se mobilisera pour préserver les haies, au rôle écologique essentiel. Pour stopper l'érosion des haies et inverser la tendance, **la Région maintiendra en 2026 la coordination des dispositifs d'aide à la plantation et à la gestion durable du bocage des financeurs publics (Etat, Région, Europe, Départements) au travers de Pays de la Loire bocage.**

Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, **la Région poursuit son ambition et optimise la mobilisation des crédits disponibles pour planter 500 km supplémentaires de haies chaque année.**

1.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour répondre à ces enjeux essentiels, **la politique régionale de décarbonation irrigue toutes les politiques publiques** et comporte deux axes principaux d'intervention :

- L'accompagnement et le financement de projets du territoire au travers des politiques agricole, économique, transport mais également un ensemble d'actions en faveur du développement de l'observation et du partage de connaissance, de la réduction des émissions et du stockage de gaz à effet de serre, du déploiement des énergies renouvelables, de la réduction des déchets et du développement de l'économie circulaire (10,8 M€ inscrits en crédits de paiement),
- La réalisation d'investissements sur son patrimoine immobilier et le réseau de transport en commun Aleop et des changements de pratiques afin de montrer l'exemplarité des politiques régionales.

La Région poursuit par ailleurs en 2026 son travail d'animation et de planification dans le cadre de ses compétences en matière d'énergie, air, climat pour contribuer aux ambitions figurant dans le Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Pour **suivre les trajectoires en matière de décarbonation**, la Région maintient son implication dans des structures qui contribuent de manière essentielle à apporter une vision régionale sur ces sujets.

C'est notamment le cas du Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) Pays de la Loire, d'Air Pays de la Loire, de l'observatoire de la transition écologique TEO et de la Cellule économique régionale de la construction (CERC).

La Région apportera une attention au projet majeur de décarbonation de l'estuaire de la Loire, notamment avec son volet de capture de CO₂ et de développement d'e-carburant. Par ailleurs, elle engage des sommes conséquentes pour la transformation du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire, notamment sur les questions de transition énergétique.

Enfin, **afin de montrer son exemplarité, la Région réalisera en 2026 un nouveau bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) portant sur l'année 2025**, et poursuivra la mise en place de son plan de transition prévu jusqu'en 2031. La Région intervient notamment sur ses compétences propres : les transports en commun Aleop et le patrimoine bâti des lycées.

1.4 Prévenir et gérer les déchets

Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Région poursuivra son travail en vue de diminuer la production de déchets et de mieux les valoriser. En tant que pilote du **plan régional de prévention et de gestion des déchets** (PRPGD), la Région animera des séquences de travail et des retours d'expériences.

La Région prévoit, en 2026, de débuter l'évaluation du plan déchets et de son volet économie circulaire. Un travail sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre de la thématique déchets sera engagé.

3.4- Défi n° 4 - Agir au plus près des Ligériens, pour accompagner nos territoires dans les grands défis de demain

Agir quotidiennement pour un développement équilibré des territoires ligériens, c'est inscrire l'action de la Région dans les grands enjeux d'avenir en anticipant les transformations de demain. C'est agir avec efficience, en mesurant les effets leviers réels de son action dans les territoires ; c'est faire connaître l'action de la Région pour une meilleure visibilité auprès des Ligériens.

La Région déploie ainsi sa politique territoriale, adoptée au budget 2023, pour promouvoir les priorités régionales : emploi, jeunesse et transitions.

Cette politique territoriale a été construite **en mettant l'accent sur l'innovation et en proposant des nouveaux modes et outils d'accompagnement des territoires** pour les grands défis et enjeux sociaux : déploiement de la nouvelle offre d'accompagnement des acteurs locaux à la sobriété foncière, accélérateur santé avec le déploiement dans un territoire fragile du projet expérimental « La Région à vos soins », expérimentation pour le déploiement d'un accompagnement d'autres territoires dans le domaine de la santé.

La Région doit également tenir son rôle de facilitateur pour les projets des acteurs des territoires, en leur permettant d'accéder plus simplement aux fonds européens, et articuler les objectifs de l'Union européenne avec les besoins des Pays de la Loire.

Agir pour les territoires, c'est enfin agir en proximité des Ligériens, notamment en rapprochant la Région des territoires avec l'action des **Maisons de la Région** et des entreprises, **porteuses d'une offre de services en matière de développement local**.

A. S'assurer d'un développement équitable des territoires

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région a fait le choix ambitieux de maintenir son soutien à l'investissement local en confirmant son niveau d'accompagnement sur cette politique telle qu'elle avait été initiée en 2023 et inscrite au CPER 2021 - 2027 pour un montant de **100 M€ de 2023 à 2026, auxquels s'ajoutent 108 M€ sur 2021-2027** de crédits que la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a souhaité dédier entièrement aux territoires.

Après avoir entièrement soldé, dans un souci d'efficience, les dispositifs des générations précédentes, et contractualisé avec l'ensemble des territoires sur la nouvelle génération, ce choix permettra en 2026 d'accélérer au niveau des paiements la génération en cours.

En parallèle, la Région travaille à « faire avec » et « aller vers » les territoires avec 3 enjeux :

- Se connecter aux territoires
- Faire équipe
- Accélérer le développement territorial.

Elle a ainsi mis en place depuis avril 2025 des Maisons de la Région en département qui accompagnent le **développement de nouvelles modalités d'action aux côtés des territoires** en lien avec les directions sièges :

- Déploiement d'une offre de services en matière d'ingénierie et d'animation territoriale afin d'accompagner les stratégies et les projets de développement des collectivités notamment sur la sobriété foncière ;
- Accompagnement des intercommunalités sur les enjeux de réindustrialisation de leurs territoires grâce à la mobilisation d'une task force Région-Etat pour la création de sites clés en main régionaux ;
- Financement à 50% par la Région des études portées par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur ces sites pour accélérer leur opérationnalité dans l'objectif d'accueillir de nouvelles entreprises et favoriser le développement économique de ces territoires ;
- Expérimentation du centre de santé mobile « La Région à vos soins » en Sarthe, portée par l'association « A vos Soins », dans le territoire de l'intercommunalité Perche Emeraude, avec un investissement fort et direct de la Région dans l'apport de réponses concrètes innovantes et utiles aux besoins des habitants, pour donner un accès à des professionnels de santé mais aussi faciliter l'installation des jeunes médecins qui seront reçus, à bord, en stage ;



- Poursuite de la collaboration étroite avec les facultés d'Angers et Nantes pour inciter au rapprochement des internes en médecine générale vers les territoires les plus vulnérables en termes d'accès aux services de santé et décentraliser la formation des jeunes médecins (stages, projets de recherche) en dehors des murs des CHU et des grandes métropoles (Projet "territoires universitaires en santé - TUS") ;



- Initiation d'un nouvel accompagnement des territoires pour trouver des solutions innovantes aux situations de déficit d'offres de soins. En effet, la Région peut mobiliser ses Maisons de Région comme points d'appui pour identifier les besoins locaux en matière d'accès aux soins, en recueillant les attentes des élus, des professionnels de santé et des habitants et rechercher, avec les partenaires requis (Agence régionale de santé (ARS), professionnels), les bons leviers pour développer l'accès aux soins, en apportant un soutien technique et financier, en orientant les territoires vers les dispositifs régionaux, nationaux ou européens disponibles. Le modèle à rechercher est celui du partenariat entre la Région et la Communauté de communes du Perche Emeraude pour le développement de l'unité mobile de soins la Région à Vos soins.

La Région continue, en outre, d'assurer un rôle d'équité des territoires en matière d'aménagement et d'urbanisme, à travers son action dans la **mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, en tant que personne publique associée permettant ainsi de guider et fédérer les acteurs du territoire.

L'ensemble de ces actions s'appuieront sur une mission régionale de connaissance des dynamiques territoriales, nécessaire pour affirmer le rôle de la Région en tant que collectivité d'aménagement.

Par ailleurs, la Région continuera de territorialiser son action et de développer la culture usager. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur le réseau de proximité que forment les **Maisons de la Région qui, au sein de chaque département, constitue un centre de ressource de développement pour les projets des territoires** dans les différents domaines de la Région : emploi-formation et orientation, mobilité, handicap, sport, tiers-lieu, tourisme, logement, transition énergétique, économie circulaire, environnement, culture et patrimoine...

A ce titre, la Région renouvelle en territoires son action et sa présence comme elle l'a fait pour l'animation territoriale emploi-formation et orientation afin de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises.

B. Permettre aux territoires et aux acteurs de la Région de bénéficier des fonds européens

Le rapport pour l'ensemble des fonds européens présenté lors de ce budget primitif 2026 permet de montrer que la Région a été au rendez-vous de la compétence qui lui avait été transférée en 2014 en réussissant à consommer l'ensemble des 1 200 M€ de fonds européens (dont 319 M€ du plan de relance et de la transition de deux années pour le FEADER) dont elle a eu la charge de mise en œuvre sur la période 2014-2025.

Alors même que cette programmation a été marquée de grands défis (crise sanitaire, guerre en Ukraine...), les crédits du fonds européen de développement régional (FEDER), du fonds social européen (FSE), du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ont joué leur rôle, grâce à l'action de la Région, de soutien au développement des territoires. Ce sont plus de 18 000 projets portés par des acteurs dans les territoires qui ont pu se réaliser grâce aux fonds européens et grâce à l'action de la Région pour que ces acteurs aient accès aux financements européens.

L'intervention des financements européens s'est faite sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines du quotidien des Ligériens (social, environnement/biodiversité, jeunesse, recherche et innovation, mobilités, formation, numérique, pêche,...).

Forte de cette expérience, la Région continue à assurer le pilotage et la mise en œuvre des **625 M€ de crédits européens sur ces programmes pour la période 2021-2027**, avec un nouveau fonds innovant dans ses modalités de mise en œuvre, le fonds pour une transition juste (FTJ), visant à compenser les impacts de la transition vers la neutralité carbone en diversifiant l'activité économique vers des filières d'avenir sur le territoire du pacte de Cordemais et en accompagnant la transition professionnelle vers de nouvelles compétences.

L'enjeu pour la Région est de faciliter et simplifier encore plus l'accès à ces financements en accentuant leur effet levier : concentration sur des projets structurants, part de ces financements dans les projets accompagnés beaucoup plus forte pour que l'effet multiplicateur soit plus visible et réel.

L'année 2026 permettra la poursuite du déploiement complet de ces outils d'appui au développement des territoires, dans une logique de facilité d'accès et de simplification, dans une phase de forte accélération de mise en œuvre, afin d'anticiper dès à présent la préparation du futur cadre financier pluriannuel 2028-2034 dont les négociations vont s'engager en 2026.

La Région devra être au rendez-vous pour qu'elle puisse poursuivre son rôle de facilitateur d'accès à ces financements dont les objectifs seront, pour la prochaine période de programmation, tournés vers les grands défis de demain : innovation, numérique, transitions professionnelles, transition climatique...

En complément, la Région continue à se mobiliser, et a mis en place une nouvelle organisation plus efficiente, centrée autour de l'élection d'un nouveau Vice-Président Europe, du recrutement d'une directrice de projet influence européenne et d'un nouveau marché d'appui pour faciliter l'accès à l'ensemble des opportunités européennes, notamment les programmes gérés directement par la Commission européenne (ERASMUS+, Horizon Europe, LIFE...) ou d'autres autorités de gestion en Europe (INTERREG...) et dont les grandes orientations vont également évoluer avec le nouveau cadre financier pluriannuel 2028-2034.